



# MANUEL D'INFORMATIONS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE(OSC)

➤ **Sur leur rôle dans les mécanismes du Fonds Mondial et les programmes de lutte contre le paludisme**

MARS 2019

# SOMMAIRE

## MANUEL D'INFORMATIONS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC)

Sur leur rôle dans les mécanismes du Fonds Mondial et les programmes de lutte contre le paludisme

### ABREVIATIONS OU SIGLES

3

### A PROPOS DE CE MANUEL

4

### I. METHODOLOGIE

5

### II. OBJECTIFS

5

### PRESENTATION DES MODULES

6

**MODULE I :** Organisation et fonctionnement du Fonds Mondial (au niveau mondial et au niveau pays) : le rôle des acteurs et toutes les parties prenantes

7

**MODULE II :** Le Conseil d'Administration du Fonds Mondial - Présentation de la Délégation des Communautés affectées par les trois maladies

10

**MODULE III :** L'analyse situationnelle des besoins des communautés et des populations vulnérables

13

**MODULE IV :** La revue et l'élaboration des plans Stratégiques Nationaux

16

**MODULE V :** L'Instance de Coordination Nationale (ICN)

19

**MODULE VI :** Le Dialogue au niveau du pays

21

**MODULE VII :** L'élaboration des demandes de subvention (notes conceptuelles Fonds Mondial)

24

**MODULE VIII :** La mise en œuvre des subventions et programmes paludisme

27

**MODULE IX :** Le suivi stratégique de la mise en œuvre des subventions et autres programmes paludisme

30

**MODULE X :** Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des subventions et autres programmes paludisme

32

**MODULE XI :** La pérennisation des programmes de lutte contre le paludisme

35

**MODULE XII :** La plateforme régionale CRG Afrique Centrale et de l'Ouest : Présentation.

37

**Module XIII:** Présentation des cas de bonnes pratiques d'engagement des OSC dans les programmes du Fonds Mondial, et autres programmes paludisme.

39

# ABREVIATIONS OU SIGLES

- ALF** : Agent Local du Fonds Mondial
- ASC** : Agent de Santé Communautaire
- BIG** : Bureau de l'Inspecteur Général
- CA** : Conseil d'Administration
- CRG** : Community Rights and Gender
- CTEP** : Comité Technique d'Examen des Propositions
- EPFM** : Equipe du pays du Fonds Mondial
- ICN** : Instance de Coordination Nationale
- MILDA** : Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'Action
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- OSC** : Organisation de la Société Civile
- PNLP** : Programme National de Lutte contre le Paludisme
- PSNEP** : Plan Stratégique National d'Elimination du Paludisme
- PSNLP** : Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme
- RP** : Récipiendaire Principal
- SGFM** : Secrétariat Général du Fonds Mondial
- SR** : Sous-Récipiendaire
- SSR** : Sous-Sous-Récipiendaire

# A PROPOS DE CE MANUEL

Le présent manuel a été conçu pour aider les Organisations de la Société Civile (OSC) à s'impliquer davantage dans les projets et mécanismes du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, et programmes de lutte contre le paludisme. A travers le renforcement des capacités des OSC, ce manuel vise un meilleur impact des programmes exécutés au sein des populations à risques et dans les communautés affectées par le paludisme.

Dans cette visée, le manuel se présente comme une série de 13 modules d'enseignement destinés à donner aux OSC, ou à toute personne intéressée, des outils pour être des acteurs efficaces, c'est-à-dire des parties prenantes qui s'approprient les mécanismes et proposent des interventions ou actions centrées sur les communautés. La compréhension de ces modules fait appel à une méthode interrogative (jeu de question/réponse) qui doit permettre à chaque apprenant d'entrer progressivement

en possession de la bonne information, ressource nécessaire pour s'impliquer dans les mécanismes du Fonds Mondial et autres programmes de lutte contre le Paludisme.

Par ailleurs, il s'appuie sur des exemples de bonnes pratiques des acteurs de la société civile dans la lutte contre le paludisme provenant pour l'essentiel des pays africains, et également sur différentes méthodes d'apprentissage et supports andragogiques adaptés à chaque module ainsi qu'à son contenu.

Ainsi, en alternant présentations, discussions, partages d'expérience, travaux de groupes ou même des jeux de rôle, cette méthodologie variée favorise l'implication de tous les participants de la société civile tout au long de la formation, et l'appropriation par chacun des connaissances et des savoirs. Enfin, il offre aux utilisateurs une grande flexibilité qui leur permet de s'adapter aux besoins d'apprentissage.

# I. METHODOLOGIE

Ce manuel est le résultat d'un long processus né du constat selon lequel les OSC ne maîtrisaient pas suffisamment les mécanismes du Fonds Mondial, avec comme conséquence un impact moindre de leur contribution dans les différentes phases des programmes de lutte contre le paludisme menés dans les pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest. Il convient de souligner que les directives du Fonds Mondial reconnaissent le rôle crucial des OSC pour garantir l'impact des différentes interventions conduites en faveur des communautés affectées, bénéficiaires finaux des programmes. En effet, la méconnaissance de leur rôle dans la lutte contre le paludisme, l'insuffisance d'information sur les différentes stratégies de lutte, la non-maîtrise des outils prévus pour le partage des bonnes pratiques... aboutissent au fait que les OSC locales soient peu impliquées dans l'organisation des activités par les responsables sanitaires au niveau des districts de santé, avec comme principales conséquences : la faible implication dans le mécanisme de suivi des programmes, les indicateurs de paludisme qui pourraient stagner ou même rechuter et par conséquent compromettre la pérennisation des programmes de lutte contre le paludisme.

Afin de surmonter ces obstacles, il a été décidé de rédiger un manuel pour accroître l'engagement des Organisations de la Société Civile dans les projets et mécanismes du Fonds Mondial et autres programmes paludisme en Afrique Centrale et de l'Ouest.

Son élaboration a reposé sur une méthodologie articulée sur six principaux points, à savoir :

- La revue des outils similaires existants : pour évaluer leurs points forts et points faibles et par la suite recenser les éléments répondant à la problématique et devant être inclus dans ce manuel ;
- La contextualisation de ces outils existants ;
- La conduite d'entretiens auprès des partenaires et membres de la communauté ;
- La documentation des cas de bonnes pratiques de l'engagement des OSC dans les projets et mécanismes du Fonds Mondial, et autres programmes paludisme ;
- La consultation des sites du Fonds Mondial, Community Rights and Gender (CRG) et toutes les autres plateformes ;
- La revue et la finalisation du guide à la suite d'un atelier de validation du manuel.

# II. OBJECTIFS

L'élaboration de ce guide poursuit plusieurs objectifs :

## 1- Objectif global :

Ce manuel d'information vise à accroître l'engagement des OSC dans les mécanismes du Fonds Mondial et autres programmes de lutte contre le paludisme.

## 2- Objectifs spécifiques :

L'utilisation de ce manuel permettra à la société civile et aux communautés d' :

▮ Être outillées pour l'analyse situationnelle des besoins des communautés et des populations vulnérables ;

▮ Comprendre l'organisation, le fonctionnement et les procédures d'allocation des financements du Fonds Mondial ;

▮ Savoir quels sont leurs rôles et les opportunités qui leur sont offertes par les mécanismes du Fonds Mondial et les processus d'élaboration des stratégies nationales de lutte contre le paludisme dans les pays ;

▮ Connaître les différentes plateformes d'appui des organisations de la société civile et des communautés dans le renforcement de leur engagement dans les mécanismes du Fonds Mondial et programmes sur le paludisme.

# PRESENTATION DES MODULES



## MODULE I

### Organisation et fonctionnement du Fonds Mondial (au niveau mondial et au niveau pays) : le rôle des acteurs et toutes les parties prenantes

#### Description de la problématique :

Le Fonds Mondial est le premier bailleur de fonds international des programmes de la lutte contre le paludisme : il apporte environ 60 % des financements de lutte contre le paludisme dans le monde, soit plus de 1,2 milliard de dollars US (+ de 650 milliards de F CFA) chaque année. Cet investissement va dans la recherche de nouveaux outils tels que les essais de nouvelles

moustiquaires destinées à combattre la résistance aux insecticides en Afrique, et appuie les programmes dirigés par des spécialistes locaux dans les pays et les communautés qui en ont le plus besoin. **L'OSC qui voudrait s'impliquer aux programmes du Fonds Mondial devrait, au préalable maîtriser l'organisation et le fonctionnement du Fonds Mondial : organes, principes et procédures.**

#### A l'issue de ce module, les participants doivent connaître :

- les organes dirigeants du Fonds Mondial et leur rôle au niveau mondial et au niveau du pays;
- le rôle des OSC au niveau du pays et au niveau mondial.

#### OBJECTIFS :

- 1- Comprendre ce qu'est le Fonds Mondial ;
- 2- Connaître l'organisation du Fonds Mondial au niveau mondial et au niveau du pays ;
- 3- Connaître l'importance des OSC dans l'organisation du Fonds Mondial.

#### OBJECTIF 1 : COMPRENDRE CE QU'EST LE FONDS MONDIAL

##### 1- Qu'est-ce que le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ?

Existant actuellement sous la forme d'une fondation de droit suisse, Le Fonds Mondial est un partenariat entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les personnes touchées par les maladies. Sa mission est de lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans le monde. Pour ce faire, le Fonds Mondial collecte et investit près de quatre milliards de dollars US par an à l'appui de programmes dirigés par des spécialistes locaux dans les pays et les communautés qui en ont le plus besoin. Depuis sa création en 2002, il a permis de sauver plus de 27 millions de vies. Il convient de mentionner que 65% de ses programmes sont mis en œuvre en Afrique.

**2- Qui a créé le Fonds Mondial ?** Il a été créé par le system des Nations Unies le 28 janvier 2002 sur la proposition du Secrétaire General des Nations Unies, Koffi Annan.

**3- Comment procède le Fonds Mondial pour remplir sa mission ?** Récolter les fonds auprès des donateurs (Etats, privés, fondations) à travers un plaidoyer permanent, gérer et investir ces fonds pour lutter contre trois des maladies infectieuses les plus mortelles que le monde ait jamais connues.

**4- Où se trouve son siège ?** Son siège se trouve à Genève en Suisse.

## OBJECTIF 2 : CONNAÎTRE L'ORGANISATION DU FONDS MONDIAL AU NIVEAU MONDIAL ET AU NIVEAU DU PAYS

### 1- Quels sont les organes du Fonds Mondial et leurs attributions au niveau mondial ?

N	Organes	Membres	Attributions
1	Le Conseil d'Administration (CA)	<b>Représentants des :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>gouvernements donateurs ;</li> <li>autorités publiques chargées de la mise en œuvre,</li> <li>organisations non gouvernementales,</li> <li>secteur privé ;</li> <li>fondations privées ;</li> <li>ONG des communautés touchées.</li> </ul>	<b>Il est chargé de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>définir les stratégies ;</li> <li>gouverner l'institution ;</li> <li>approuver l'ensemble des décisions de financement émises par les pays ;</li> <li>évaluer les résultats de l'institution ;</li> <li>gérer globalement les risques,</li> <li>s'assurer de la participation des partenaires ;</li> <li>mobiliser les ressources ;</li> <li>mener les plaidoyers.</li> </ul>
2	Le Comité Technique d'Examen des Propositions (CTEP),	<b>Il est constitué des :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>spécialistes de la santé,</li> <li>du développement ;</li> <li>de la finance</li> </ul>	<b>Il est chargé de :</b> -évaluer le bien-fondé technique de chaque demande de financement que le Conseil d'Administration reçoit.
3	le Bureau de l'Inspecteur général (BIG)	L'inspecteur Général	Il est chargé du suivi stratégique des activités de garantie.
4	le Secrétariat Général du Fonds Mondial (SGFM)	Le personnel du Fonds Mondial basé à Genève	Il est chargé : principalement de la gestion des subventions

### 2- Quels sont les principaux organes du Fonds Mondial au niveau du pays ?

N	Organes	Membres	Attributions
1	<b>Instance de Coordination nationale (ICN)</b>	Les représentants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du gouvernement (ministères) ;</li> <li>- les partenaires privés (entreprises et fondations) ;</li> <li>- les partenaires au développement (OMS, UNICEF,...) ;</li> <li>- les ONG internationales et nationales (USAID, Plan, MNM... ) ;</li> <li>- la société civile</li> </ul>	ICN est chargé de : Conduire le dialogue au niveau du pays ; présenter les demandes de financement au nom du pays ; superviser la mise en œuvre.
2	<b>les Agents locaux du Fonds Mondial (ALF)</b>	Consultants indépendants	Evaluer la mise en œuvre et les données des subventions
3	<b>les bénéficiaires principaux (RP)</b>	organismes gouvernementaux (ministères) ; ONG (internationales et nationales) Le secteur privé	Ils sont chargés de : mettre en œuvre les subventions ; coordonner les instances plus petites les sous-récepteurs (SR)
4	<b>Les Sous-récepteurs (SR)</b>	ONG nationales, et organismes gouvernementaux et privés	Ils sont chargés de : mettre en œuvre les subventions ; coordonner les sous-sous-récepteurs (SSR)
5	<b>Les Sous-sous-récepteurs (SSR)</b>	OBC	mettre en œuvre les subventions ;
6	<b>Les bénéficiaires</b>	Communautés	



### OBJECTIF 3 : CONNAÎTRE L'IMPORTANCE DES OSC DANS L'ORGANISATION DU FONDS MONDIAL

#### 1- Quelle est la place des OSC au niveau de l'Instance de Coordination Nationale ?

Les représentants des OSC participent comme membres :

- aux réunions et décisions de l'ICN ;
- au dialogue au niveau du pays ;

#### 2- Quelle est la place des OSC au niveau du Conseil d'Administration du Fonds Mondial ?

Elles ont des représentants avec rôle consultatif aux réunions du Conseil d'Administration (les RP) :

➤ la délégation des ONG des pays en voie de développement, dont le site web est :

**[www.developingngo.org](http://www.developingngo.org)** ;

➤ la délégation des ONG des pays développés, dont le site web est :

**[www.globalfund-developedngo.org](http://www.globalfund-developedngo.org)** ;

➤ la Délégation des Communautés affectées par les 3 maladies, qui siège avec droit de vote au Conseil d'Administration : la délégation des personnes-clés. Son site est :

**[www.globalfundcommunitiesdelegation.org](http://www.globalfundcommunitiesdelegation.org)**.

La présentation de cette délégation constitue l'objet du module II.

Les OSC doivent mieux connaître le Fonds Mondial, c'est-à-dire son organisation et son fonctionnement, car il existe des mécanismes clairs pour une implication totale des OSC au plus haut niveau de prise de décisions du Fonds Mondial qui est son Conseil d'Administration. Le Fonds Mondial reste le principal bailleur dans la lutte contre le paludisme. La voix des OSC compte !!!

## MODULE 2

# Le Conseil d'Administration du Fonds Mondial : Présentation de la Délégation des Communautés affectées par les trois maladies

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

Le **Conseil d'Administration** est l'instance suprême du Fonds Mondial, Il exerce des fonctions-clés, notamment :

- le développement de stratégies ;
- la supervision de la gouvernance ;
- l'engagement des ressources financières ;
- l'évaluation des résultats de l'organisation ;
- la gestion des risques et l'engagement des partenariats ;

➤ la mobilisation des ressources et le plaidoyer. C'est lui qui approuve définitivement les subventions prêtes au décaissement. Au vu de son importance, les représentants des populations clés et des communautés affectées par les trois maladies y sont représentées au sein de la **Délégation des Communautés** afin de peser sur les décisions qui impactent grandement leur vie. Le présent module fait donc une présentation succincte de cette délégation.

### A l'issue de ce module, les participants doivent connaître :

- ce qu'est la Délégation des Communautés affectées par les trois maladies;
- le mécanisme de sélection des membres de cette délégation;
- la contribution des OSC au succès de la délégation.

### OBJECTIFS DU MODULE

- 1- Connaître la raison d'être de la Délégation des Communautés affectées au Conseil d'Administration du Fonds Mondial;
- 2- Maîtriser le mécanisme de sélection des membres et la mission de cette délégation;
- 3- Amener les OSC à participer et à contribuer aux travaux de ladite délégation pour un plus grand impact des programmes du Fonds Mondial.

### OBJECTIF 1 : CONNAÎTRE LA RAISON D'ÊTRE DE LA DÉLÉGATION DES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS MONDIAL

#### 1- Qu'est-ce que la Délégation des Communautés affectées par les trois maladies ?

Il s'agit d'un groupe de personnes sélectionnées pour représenter, en qualité de membre avec droit de vote, les groupes des communautés touchées par les trois maladies au Conseil d'Administration du Fonds Mondial.

#### 2- Quels sont les membres de cette délégation ?

La Délégation des Communautés affectées par les 3 maladies est composée d' :

- un membre du Conseil d'administration avec droit de vote (Board Member),
- un membre suppléant du Conseil d'administration (Assistant Board Member),
- un trésorier,

➤ un point focal de communication (Communication Focal Point).

➤ des membres de comité membres de la délégation

#### 3- Quel est le fondement juridique de cette participation?

Cette participation trouve son fondement légal dans les dispositions de l'Article 7, alinéa 1 des statuts du Fonds Mondial qui stipule : «**Le conseil d'administration du Fonds Mondial est composé de 20 membres ayant le droit de vote et de huit membres sans droit de vote. Chaque membre ayant le droit de vote dispose d'une voix**». La répartition des membres ayant le droit de vote est la suivante :

↘ **7 représentants de pays en développement** (1 pour chacune des Six Régions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et 1 représentant supplémentaire pour l'Afrique) ;

↘ **8 représentants des donateurs ;**

↘ **1 représentant d'une Organisation non gouvernementale (ONG) d'un pays en développement ;**

↘ **1 représentant d'une ONG d'un pays développé ;**

↘ **1 représentant du secteur privé ;**

↘ **1 représentant d'une fondation privé ;**

↘ **1 représentant d'une ONG, qui est une personne vivant avec le VIH/SIDA ou issue d'une communauté touchée par la tuberculose ou le paludisme.**

#### **4- Quelle est la durée du mandat de la Délégation des communautés affectées au Conseil d'Administration du Fonds Mondial ?**

Conformément à l'article 7, alinéa 2, la durée du représentant des communautés affectées est de deux ans renouvelables.

#### **5- D'où proviennent ces représentants ?**

Ils doivent être membre d'une ONG ou de personnes affectées par le VIH, ou issu des communautés affectées par la tuberculose ou le paludisme.

#### **6- Quel est le site web de la Délégation des Communautés affectées ?**

[www.globalfundcommunitiesdelegation.org](http://www.globalfundcommunitiesdelegation.org)

## **OBJECTIF 2 : MAÎTRISER LE MÉCANISME DE SÉLECTION DES MEMBRES ET LA MISSION DE LA DÉLÉGATION**

### **1- Quel est le mode de sélection des membres au sein de la Délégation des Communautés des personnes affectées ?**

Le secrétariat de la Délégation des Communautés lance un appel à candidatures pour le recrutement des membres de la délégation. Une fois recrutés, ces derniers élisent leur représentant au Conseil d'Administration du Fonds Mondial.

### **2- Quelle est la mission principale de la délégation ?**

Elle consiste à défendre auprès du Conseil d'Administration du Fonds Mondial les intérêts, priorités et programmes des personnes infectées et des populations vulnérables.

### **3- De quels moyens dispose ce représentant pour faire entendre sa voix au Conseil d'Administration ?**

En tant que membre disposant d'un droit de vote, le représentant peut déposer une motion qui passera si elle obtient l'approbation des 3/4 des autres membres.

### **4- Au vu de ce qui précède, quelles qualités doivent présenter les membres de cette Délégation des Communautés affectées ?**

↘ bonne connaissance du Fonds Mondial, de ses procédures et des programmes en cours ;

↘ maîtrise des priorités des groupes des populations-clés et communautés affectées par les maladies,

↘ grande capacité de négociation,

↘ talent oratoire et d'écriture...

## **OBJECTIF 3 : AMENER LES OSC À CONTRIBUER POUR UN PLUS GRAND IMPACT DE LA DÉLÉGATION AU CA DU FONDS MONDIAL**

### **1- De quel autre levier peuvent disposer les OSC africaines au CA du Fonds Mondial ?**

Les OSC de l'Afrique peuvent être impliquées dans une autre délégation au sein du Conseil d'Administration du Fonds Mondial: la Délégation des ONG des pays en voie de développement (Developing NGO delegation to the global fund board) qui dispose également d'un droit de vote. Son site : [www.developingngo.org](http://www.developingngo.org)

### **2- Quelle est la mission de cette délégation au Conseil d'Administration du Fonds Mondial?**

En siégeant au conseil du Fonds Mondial, elle influence les décisions pour assurer la prise en compte des préoccupations des ONG au service des personnes affectées par le VIH / sida, la tuberculose et le paludisme. La circonscription a un vote sur le conseil.

### **3- Quels sont les membres de cette délégation ?**

L'équipe est composée de personnes de pays en développement du monde entier. L'équipe de direction complète peut comprendre: un membre du conseil d'administration (Board Member), un membre suppléant du conseil d'administration (Assistant Board Member), un trésorier, des membres de comité membres de la délégation et un point focal de communication (Communication Focal Point) sans droit de vote.

### **4- Comment les membres de cette délégation sont-ils sélectionnés ?**

Comme pour la délégation des personnes affectées, les membres sont sélectionnés par un appel à candidatures international.

### **5- Comment les OSC africaines peuvent-elles s'impliquer davantage dans les décisions du CA?**

Une plus grande implication des OSC africaines dans les deux délégations présentées ici, ferait entendre davantage leur voix au CA du Fonds Mondial.

### **6- Qu'est-ce que la « la Délégation élargie » ?**

C'est l'ensemble constitué des membres de la Délégation des Communautés affectées et de ceux des ONG des pays en développement.

### **7- Comment les OSC africaines peuvent-elles intégrer les 2 délégations ?**

En s'informant sur les enjeux (ou gains possibles) de cette représentation au CA du Fonds Mondial et en suscitant le maximum de candidatures issues de leurs rangs pour les postes de membres à pourvoir dans les 2 délégations.

### **8- Comment les membres de ces délégations peuvent-elles accomplir leurs missions pour davantage d'impact?**

Cela passe par l'accompagnement des personnes désignées comme membres dans les 2 délégations : détermination des priorités du mandat, rédaction des potentielles motions en vue de la défense des priorités des groupes des communautés affectées par les maladies. A cet effet, le Fonds Mondial a mis en place des mécanismes d'assistance technique qui peuvent assurer la préparation des délégations.

**A travers les 2 délégations (des ONG des communautés affectées et des ONG des pays en développement) présentes au Conseil d'Administration du Fonds Mondial avec droit de vote, la voix des OSC se fait entendre au plus haut niveau du Fonds Mondial !**

## MODULE 3

# L'analyse situationnelle des besoins des communautés et des populations vulnérables

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

Les besoins des communautés et des populations vulnérables devraient constituer la base sur laquelle les programmes du FM et des pays s'appuient pour élaborer la riposte à adresser au paludisme tant au niveau mondial qu'au niveau du pays. Les OSC ont un rôle important à jouer pour s'assurer que les be-

soins de ces communautés sont pris en compte.

Comment renforcer les capacités des OSC pour qu'elles assurent un meilleur accès des cibles vulnérables au paludisme, aux services et aux soins offerts par les projets subventionnés par le FM ?

### A l'issue de ce module, les participants doivent connaître :

- les cibles prioritaires des programmes Paludisme ;
- La contribution des OSC dans la mise en œuvre des interventions de lutte contre le paludisme;
- les approches et techniques pour élaborer un diagnostic communautaire.

### OBJECTIFS :

- 1- Comprendre ce qu'est une OSC et son importance dans les projets de lutte contre le paludisme du Fonds Mondial ;
- 2- Déterminer les cibles prioritaires de la composante Paludisme du Fonds Mondial ;
- 3- Identifier les besoins de la communauté dans le cadre de la lutte contre le paludisme.

## OBJECTIF 1 : COMPRENDRE CE QU'EST UNE OSC ET SON IMPORTANCE DANS LES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME DU FONDS MONDIAL.

### 1- Qu'est-ce qu'une OSC ?

C'est une Organisation de la Société Civile c'est-à-dire non gouvernementale. Dans ce contexte parlant des OSC paludisme, il s'agit de celles engagées dans les activités de lutte contre le paludisme (qu'il s'agisse de la prévention, du traitement, de la communication, du plaidoyer, du suivi et évaluation) ou de la défense des priorités des communautés qu'elles représentent.

### 2- Quel est son rôle spécifique dans la lutte contre le paludisme?

- identifier les différentes catégories de personnes et leurs besoins spécifiques pour une approche inclusive dans la lutte contre le paludisme ;
- produire des données fiables qui vont justifier les orientations stratégiques nationales ;
- mobiliser les communautés bénéficiaires et les leaders locaux dans la lutte contre le paludisme ;
- défendre les priorités des communautés qu'elle représente à l'ICN (Instance de Coordination Natio-

nale) ou au Conseil d'Administration du Fonds Mondial, dans les rencontres du dialogue au niveau du pays ou à d'autres niveaux;

- participer à la mise en œuvre des projets ou interventions subventionnées par le Fonds Mondial ;
- faire un retour d'expérience de la mise en œuvre des projets ou autres interventions sociales : avancées, écarts, bonnes pratiques et autres ;
- engager le plaidoyer auprès du gouvernement pour la pérennisation des programmes de lutte contre le paludisme ;
- mobiliser les ressources domestiques dans l'esprit de la pérennisation ;
- Collaborer avec les ASC ;
- Assurer la délégation des tâches (référence des cas de paludisme grave, dépistage et traitement du paludisme simple à domicile) ;
- Partager les bonnes pratiques entre OSC, etc.

## OBJECTIF 2 : DÉTERMINER LES CIBLES PRIORITAIRES DE LA COMPOSANTE PALUDISME

### 1- Quelles sont les populations les plus vulnérables de la lutte contre le paludisme ?

Ce sont les populations les plus exposées au risque du paludisme et ceci dépend des contextes et des pays ; il s'agit entre autres :

- des femmes enceintes ;
- des enfants de moins de 5 ans ;
- des prisonniers ;
- des personnes en situation de handicap ;
- des personnes âgées ;
- des réfugiés ;
- des migrants ;

- des plus pauvres ;
- des personnes vivant dans les zones enclavées ou rurales ;
- des populations dont la situation humanitaire est préoccupante ;
- des femmes claustrées (ou recluses) ;
- des jeunes filles ;
- et des personnes vivant ou travaillant dans un environnement susceptible de faciliter la transmission du paludisme.

## OBJECTIF 3 : IDENTIFIER LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME

### 1- Qu'entend-on par communauté ?

Il s'agit d'un groupement de personnes ayant en partage un ensemble d'éléments bien définis. C'est auprès de ce groupement que l'OSC mène des interventions sociales dans le cadre de la lutte contre le paludisme. Exemples : un village, une commune, une prison, etc.

### 2- Comment identifier les besoins spécifiques des membres de la communauté dans le cadre de la lutte contre le paludisme ?

A travers un diagnostic communautaire. Un bon diagnostic communautaire permet de recenser les principaux besoins de la communauté et surtout des populations. Le diagnostic communautaire porte sur quatre éléments : Les besoins et problèmes, les ressources, les déterminants de la santé, les valeurs culturelles et les représentations de la communauté.

### 3- Qu'est-ce qu'un diagnostic communautaire ?

Il s'agit d'une analyse simplifiée de chaque situation dans la lutte contre le paludisme au niveau communautaire. A ce titre, il mettra le focus sur :

- Les formes que prend la maladie dans la communauté ;
- les populations les plus touchées ou les plus affectées par le paludisme dans la communauté ;
- l'identification des barrières liées à l'accès aux services de santé ;
- les besoins en termes de ressources financières et humaines ;
- l'efficacité potentielle et les acquis en matière d'équité (justice sociale).

**4- A quoi peut se résumer un diagnostic communautaire ?** Il s'agit d'une grille d'identification des problèmes rencontrés au sein d'une communauté dans la lutte contre le paludisme.

#### Problème identifié : Identifier la situation ici (nom ou titre).

##### Manifestations du problème identifié :

Décrire le problème identifié avec les évidences (données factuelles issues de la collecte et de l'analyse des informations recueillies, les différentes formes que prend le problème ou phénomène identifié), etc.

##### Cibles identifiées (personnes affectées) :

Il s'agit des personnes touchées ou affectées (user de statistiques compilées)

##### Solution préconisée :

Il s'agit ici des grandes lignes de l'intervention sociale que vous entrevoyez en accord avec les membres de la communauté afin de résoudre le problème identifié. Préciser le temps de l'intervention et le coût éventuel.

##### Résultat attendu :

C'est la situation de la communauté au terme de l'intervention sociale envisagée. Toujours le présenter sous la forme d'indicateurs facilement mesurables (données statistiques)

N.B. Le diagnostic communautaire donne à l'OSC des idées de projets ou d'interventions sociales à mener.

### 5- Quelles sont les approches à considérer dans l'élaboration d'un diagnostic des besoins d'une communauté ? Il s'agit de :

↘ **l'approche genre** : elle analyse la répartition des rôles, statuts et responsabilités des individus dans la société en fonction du sexe ;

↘ **l'approche par les droits humains et droits sociaux** : elle permet d'évaluer le niveau d'accès des membres de la communauté aux produits et services mis en place par l'Etat (les droits sociaux), en vue de la réalisation des droits humains contenus dans les conventions ratifiées par le gouvernement à cet effet ;

↘ **l'approche statistique** : elle consiste à recueillir, compiler, analyser les données chiffrées en rapport avec les différentes formes que prend la maladie sur le terrain, l'accès aux produits et aux services des différentes catégories des membres de la communauté. Cela va permettre d'établir des constats sur: les écarts, les moyennes générales, l'ampleur chiffrée des différentes formes que prend un phénomène

↘ **l'approche participative** : consiste à impliquer toutes les parties prenantes...

### 6- Au vu de ces approches, quels sont les outils techniques à utiliser ?

Il s'agit de méthodes de collecte des données, quantitatives et qualitatives: questionnaires, enquêtes, sondages, interviews, focus-group, entretiens individualisés, la technique de la « boule de neige », ou la veille communautaire... Il ne s'agit point ici de données pour valider des théories scientifiques, mais plutôt pour établir des faits concrets : les évidences.

### 7- Quels faits la prise en compte du genre dans la lutte contre le paludisme pourra permettre d'identifier ?

↘ les besoins par catégorie de personne. Exemple : le nombre de femmes ou d'hommes infectés par le paludisme;

↘ les barrières culturelles et sociales liées à l'accès aux services en termes de genre ;

↘ les différences de préoccupations et d'intérêts que les hommes et les femmes ont dans la lutte contre le paludisme;

↘ proposer des solutions adaptées à chaque besoin

spécifique identifié.

### 8- A quoi pourrait permettre la prise en compte des droits humains et droits sociaux ?

A mettre en évidence la vulnérabilité des individus par rapport à :

↘ l'accès aux informations disponibles ;

↘ l'accès aux ressources, produits et services disponibles ;

↘ la participation au processus de prise de décision, etc.

### 9- Lorsque le diagnostic communautaire est disponible, quelle action doit envisager une OSC pour s'impliquer dans les programmes du Fonds Mondial et dans les programmes de lutte contre le paludisme dans le pays ?

↘ S'organiser en groupe d'acteurs de la société civile pour pouvoir peser et parler d'une même voix dans les rencontres impliquant les autres partenaires de la lutte ;

↘ mettre sur pied une plateforme d'échanges spécifiquement dédiée aux OSC. En effet, bien pensée et bien managée, la plateforme peut constituer le lieu où les OSC se retrouvent pour définir et arrêter les projets et les interventions sociales à mener au bénéfice de leurs communautés ;

↘ rencontrer les responsables du Ministère de la Santé, des Programmes Paludisme, les ONG et autres acteurs clés dans la lutte contre le paludisme dans les régions ou districts et partager les résultats du diagnostic communautaire et solutions /stratégies proposées ;

↘ Collaborer avec le bénéficiaire principal (PR) ou les Sous-bénéficiaires (SR) Paludisme des subventions du Fonds Mondial (souvent par réponse à un appel d'offres) ;

↘ Participer, suivant la situation du pays, aux différentes phases d'élaboration du Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme (PSNLP) ou du Plan Stratégique National d'Élimination du Paludisme (PNEP) qui a lieu régulièrement dans les pays;

↘ prendre part, individuellement ou à travers les représentants sélectionnés, aux différents dialogues pays.

**Le diagnostic communautaire fournit à l'OSC des données de première main sur les communautés: les acteurs en ont besoin au moment de l'élaboration du PSNLP ou du PSNEP, des demandes de subvention, de la mise en œuvre et du suivi des subventions du Fonds Mondial et autres programmes de lutte contre le paludisme !!!**

## MODULE 4

# La revue et l'élaboration des Plans Stratégiques Nationaux Paludisme

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

Le Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme ou Le Plan Stratégique National d'Élimination du Paludisme est la boussole qui détermine toutes les stratégies et toutes les directives des interventions qui vont être

menées pendant une période donnée, en vue de l'atteinte des objectifs nationaux. Il est donc important que les besoins des communautés soient pris en compte et que les meilleures stratégies soient également intégrées dans ce plan.

### A l'issue de ce module, les participants doivent connaître :

- Ce qu'est le PSNLP ou le PSNEP;
- Ce qu'est la revue d'un plan stratégique;
- La contribution attendue des OSC dans l'élaboration du PSNLP et du PSNEP.

### OBJECTIFS DU MODULE

- 1- Comprendre ce qu'est le Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme (PSNLP) ou d'élimination du Paludisme (PSNEP);
- 2- Connaître les différentes parties prenantes à leur élaboration;
- 3- Ressortir la contribution attendue des OSC dans leur élaboration.

### OBJECTIF 1 : COMPRENDRE CE QU'EST LE PSNLP OU LE PSNEP

#### 1- Qu'est-ce que le Plan stratégique de lutte contre Le paludisme ?

Le Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme est un document écrit qui précise, pour une période donnée, les principaux objectifs du programme national de la lutte ou de l'élimination du paludisme principaux types d'actions et les moyens que le programme met en œuvre pour atteindre ces objectifs.

#### 2- A quoi sert-il principalement ?

Il fournit l'orientation stratégique globale pour un pays sur une période de temps déterminée (généralement entre 3 et 5 ans).

#### 3- Quelles sont les parties qu'on doit retrouver dans un PSNLP ?

Il comporte généralement 5 grandes parties : la

**présentation du profil du pays, l'analyse de la situation du pays, la stratégie proprement dite, l'état des ressources financières nécessaires et le mécanisme de suivi-évaluation.**

#### 4- Quels sont les critères que doit présenter un plan stratégique de lutte contre le paludisme ?

- ▣ Être à jour : sur la base des dernières données épidémiologiques du pays et des informations actuelles ;
- ▣ Être fondé sur un processus participatif et inclusif ;
- ▣ Contenir des priorités bien établies et être budgétisé ;
- ▣ Être fondé sur des approches basées sur évidences;



➤ Tenir compte des aspects : genre, droits sociaux, droits humains, des groupes particulièrement vulnérables et tout autre facteur qui freine l'accès aux services de lutte contre le paludisme.

#### 5- Qu'est-ce que la revue du Plan Stratégique ?

C'est un processus au cours duquel le pays et les partenaires dans la lutte procèdent à l'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique afin de voir :

- ce qui a marché,
- ce qui n'a pas marché,
- et pourquoi ça n'a pas marché.

A la fin, les participants procèdent à :

- l'ajout des activités qui sont apparues pertinentes au fil de la mise en œuvre ;
- la suppression de celles jugées non pertinentes sur la base des résultats obtenus.

#### 6- A quelle fréquence a lieu la revue du PSNLP ?

La revue du PSNLP a lieu généralement à mi-parcours.

#### 7- Qu'est-ce que le PSNEP ?

C'est le Plan Stratégique National d'Élimination du Paludisme; il s'agit d'un document écrit qui précise, pour une période donnée, les principaux objectifs du programme national d'élimination du paludisme ainsi que les principaux types d'actions et les moyens que le programme met en œuvre pour atteindre ces objectifs.

#### 8- A quel moment procède-t-on à l'élaboration du PSNEP ?

C'est lorsqu'un pays a pour ambition d'aller vers l'élimination du paludisme.

#### 9- Quel est le lien entre le PSNLP ou le PSNEP et les programmes du Fonds Mondial ?

Les programmes financés par le Fonds Mondial sont basés sur le Plan stratégique c'est-à-dire que seules les interventions qui figurent dans le plan stratégique seront financées.

## OBJECTIF N°2 : CONNAITRE LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES LORS DE L'ÉLABORATION DU PSNLP OU DU PSNEP.

#### 1- Qui est chargé de l'élaboration du PSNLP et du PSNEP ?

C'est le gouvernement, à travers le Ministère en charge de la Santé Publique, qui en assume le pilotage.

#### 2- Quels autres organismes participent à l'élaboration du plan stratégique ?

C'est une œuvre collective impliquant :

- les autres ministères : affaires sociales, promotion de la femme et de la famille, éducation nationale, finances publiques, plan et économie...
- les acteurs privés (entreprises et fondations privées),
- les organisations internationales et nationales,
- les leaders (communautaires, politiques, traditionnels, etc.)
- la société civile.

## **OBJECTIF N°3 : RESSORTIR LA CONTRIBUTION ATTENDUE DES OSC DANS L'ÉLABORATION DU PSNLP OU DU PSNEP**

### **1. Pourquoi la participation des OSC dans la phase d'élaboration du PSNLP et du PSNEP est-elle importante?**

C'est pour que les priorités des OSC soient prises en compte dans le PSNLP ou dans le PSNEP. En effet, ces derniers constituent les documents qui vont guider toute demande de subvention-pays adressée au Fonds Mondial.

### **2. Quelle contribution les OSC apportent-elles aux différents partenaires lors de l'élaboration du PSNLP et du PSNEP?**

Les OSC vont permettre au Comité chargé de l'élaboration de la stratégie de :

- prendre en compte les besoins des communautés (par exemple sur la base des diagnostics communautaires) ;
- élaborer les meilleures stratégies visant ces communautés ;
- procéder à la mobilisation des communautés comme acteurs et non seulement bénéficiaires.

### **3. Comment les OSC participent-elles à l'élaboration du PSNLP ou PSNEP?**

En désignant des représentants dans les réunions

de travail du Comité national chargé de l'élaboration du PSNLP et en organisant elles-mêmes des rencontres avec les membres dudit comité.

### **4. Quelles qualités devraient avoir les représentants de la société civile dans les réunions d'élaboration du PSNLP ou du PSNEP?**

- Une bonne connaissance de l'ampleur du problème au niveau communautaire, causé par le paludisme ;
- Une maîtrise des priorités des communautés qu'ils représentent ;
- Disposer de projets d'intervention sociale cohérents s'appuyant sur les évidences issues du diagnostic communautaire ;
- une grande capacité d'analyse ;
- la capacité d'élaborer des propositions pertinentes ;
- être capables de défendre les intérêts des personnes vulnérables au sein du Comité.

**Les documents de stratégie constituent le guide des interventions du pays et de toute demande de subvention adressée au Fonds Mondial : les OSC ont donc intérêt à contribuer à son élaboration pour une prise en compte de leurs priorités.**

## MODULE 5 L'Instance de Coordination Nationale (ICN)

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

Dans l'appropriation du modèle du Fonds Mondial au niveau du pays, l'ICN joue un rôle central à l'image de celui joué par le Conseil d'Administra-

tion au niveau mondial. Il nous faut donc passer en revue la composition de cette instance et surtout les différentes missions qu'elle remplit.

### A l'issue de ce module, les participants doivent connaître :

- Ce qu'est l'ICN;
- Ses membres et ses principales missions;
- La place des OSC dans l'ICN.

### OBJECTIFS :

- 1- Comprendre ce qu'est l'ICN;
- 2- Connaître l'organisation et les missions de l'ICN;
- 3- Déterminer l'importance des OSC dans l'ICN.

### OBJECTIF 1 : COMPRENDRE CE QU'EST L'INSTANCE DE COORDINATION NATIONALE (ICN).

#### 1- Qu'est-ce que l'Instance de Coordination Nationale (ICN)?

C'est un comité national qui soumet au Fonds Mondial des demandes de financement au nom de tout le pays. Puis, s'assure de l'utilisation des fonds et de leur impact sur les cibles des projets financés.

#### 2- comment l'ICN est mise en place ?

C'est un décret présidentiel qui crée l'Instance de Coordination Nationale. Un processus consultatif mené sur le plan national par le ministère en charge de la santé publique qui permet d'assurer une large diffusion de l'appel à candidature afin de garantir la représentativité de toutes les parties prenantes.

#### 3- A Quels critères d'admissibilité l'ICN est-elle soumise pour soumettre une demande de subvention au Fonds Mondial ?

Notons que chaque année, le Fonds Mondial publie la liste des ICN qui répondent aux critères minimaux exigés pour pouvoir soumettre des

demandes de subvention au Fonds Mondial. Ces critères sont au nombre de six :

▾ **critère d'admissibilité n° 1** : procédure d'élaboration de la demande de financement transparente et inclusive ;

▾ **critère d'admissibilité n° 2** : procédure de sélection des bénéficiaires principaux ouverte et transparente ;

▾ **critère d'admissibilité n° 3** : supervision de la mise en œuvre des programmes et mise en place de plans de suivi stratégique ;

▾ **critère d'admissibilité n° 4** : documentation de la représentation des communautés touchées;

▾ **critère d'admissibilité n° 5** : représentation des membres non gouvernementaux à travers des procédures transparentes et documentées ;

▾ **critère d'admissibilité n° 6** : élaboration, publication et mise en œuvre d'une politique de gestion des conflits d'intérêts applicable à tous les membres et à toutes les fonctions au sein de l'instance.

## OBJECTIF N°2 : CONNAÎTRE L'ORGANISATION ET LES MISSIONS DE L'ICN

### 1- Quels sont les organes de l'ICN ?

En règle générale, l'ICN comprend :

- un comité de suivi stratégique,
- un bureau exécutif,
- et un secrétariat.

Notons cependant que les organes de l'ICN varient en fonction des pays, de leur taille, de leur composition, et du nombre de leurs comités.

### 2- Quels sont les membres et les missions de l'ICN ? Voir tableau ci-dessous.

Membres	Missions
Représentants du : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement ;</li> <li>- secteur non-gouvernemental (ONG nationales, Organisations à base communautaires),</li> <li>- secteur privé (entreprises et fondations privées),</li> <li>- et des partenaires internationaux au développement (organismes de la coopération multilatérale et ONG internationales).</li> </ul>	L'ICN a 5 principales missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- coordonner la mise au point des demandes de financement du pays ;</li> <li>- procéder au recrutement des PR et des SR ;</li> <li>- assurer le suivi stratégique de la mise en œuvre des subventions approuvées ;</li> <li>- approuver toute demande de reprogrammation ;</li> <li>- assurer les liens et la cohérence entre les subventions du Fonds Mondial et les autres programmes nationaux de santé et de développement.</li> </ul>

### 3- Combien de membres doit compter l'ICN ?

La taille de l'ICN est variable en fonction du nombre des groupes constitutifs agréés pour en être membres puisque chaque groupe constitutif élit un membre et son suppléant : on a ainsi des ICN qui ont plus de 40 membres alors que d'autres n'en ont que 12. Exemple : l'ICN du Cameroun en 2019 compte 48 membres. C'est chaque ICN qui décide quels groupes constitutifs inclure comme membres.

## OBJECTIF N°3 : DÉTERMINER L'IMPORTANCE DES OSC À L'ICN.

### 1- Les OSC sont-elles représentées au sein de l'ICN ?

Oui, les OSC ont 4 sièges dans l'ICN, notamment un représentant pour chacune des catégories ci-après :

- Les OSC Paludisme ;
- Les OSC Tuberculose ;
- Les OSC VIH ;
- Et les Personnes affectées par les maladies (personnes-clés du VIH et personnes des communautés affectées par le paludisme et la tuberculose).

### 2- Que font ces représentants dans les réunions de l'ICN ?

Comme tous les autres membres de l'ICN, ils prennent part aux différentes réunions, notamment :

- participent aux débats sur les sujets abordés,
- prennent part au vote sur les questions qui ne présentent pas de risque de conflit d'intérêts.

Plus spécifiquement :

- partagent les évidences ou problèmes identifiés au sein des communautés à travers les techniques du diagnostic communautaire présenté au module précédent ;

- s'assurent que les priorités des groupes qu'ils représentent sont bien prises en compte dans la demande de subvention ;

- participent au plaidoyer pour la mobilisation des fonds de contrepartie ;

- assurent le retour d'expérience de la mise en œuvre des programmes.

### 3- Quels sont les membres de l'ICN qui n'ont pas la qualité de membres décisionnaires ?

Les PR et les SR sont présents dans les réunions de l'ICN mais n'ont pas droit au vote à cause du conflit d'intérêts.

**Les OSC doivent désigner et se mobiliser autour des représentants et suppléants dynamiques, capables de porter leurs priorités au moment des délibérations de l'ICN pour s'assurer que leur voix compte.**

## MODULE 6 Le Dialogue au niveau du pays

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

Durant la phase d'élaboration des demandes de subvention, le processus «**Dialogue au niveau du pays**» relève de la responsabilité pleine et entière de l'instance de coordination nationale selon les directives du nouveau modèle de financement. L'instance

de coordination nationale en assure le leadership, le pilotage et la coordination jusqu'à la fin de l'élaboration et la soumission de la note conceptuelle. Quelle contribution est attendue des OSC au niveau du dialogue pays ?

### A l'issue de ce module, les participants doivent connaître :

- Ce qu'est le dialogue au niveau du pays;
- Quelles sont les parties prenantes du dialogue au niveau du pays;
- La contribution des OSC pendant le dialogue au niveau du pays.

### OBJECTIFS :

- 1- Comprendre le processus du dialogue au niveau du pays : objet, méthode, finalité;
- 2- connaître les différentes parties prenantes à son élaboration;
- 3- Connaître la contribution des OSC dans le dialogue au niveau du pays.

### OBJECTIF N°1 : COMPRENDRE LE PROCESSUS DU DIALOGUE AU NIVEAU DU PAYS : OBJET, MÉTHODE, FINALITÉ.

#### 1- Qu'est-ce que le « Dialogue au niveau du pays » ?

Il s'agit des rencontres organisées par l'ICN avec les différents acteurs de la lutte contre le paludisme dans un pays pour déterminer les priorités et les stratégies de la riposte.

#### 2- Comment est organisé le dialogue au niveau du pays ?

Il s'agit d'ateliers de concertation organisés sur le territoire national :

- ↘ des ateliers régionaux aux fins de s'accorder de manière consensuelle sur les priorités nationales;
- ↘ puis, un atelier national de validation portant essentiellement sur l'examen des documents de synthèse issus des ateliers régionaux.

#### 3- Qui sont les participants à l'atelier national de validation ?

Tous les types de participants, à savoir :

- ↘ Le Gouvernement,
- ↘ Les élus locaux,
- ↘ La société civile,
- ↘ Le secteur privé,
- ↘ les PR/SR/SSR,
- ↘ les communautés,
- ↘ Les ONG et partenaires au développement.

#### 4- Qu'est-ce qui est examiné au cours du dialogue au niveau du pays ?

- ↘ Les interventions retenues dans la note concep-

tuelle et leur pertinence ;

- ↘ Les gaps ;
- ↘ Les besoins des communautés affectées par les 3 maladies ;
- ↘ la mobilisation des fonds de contrepartie ;
- ↘ autres sujets liés au contexte du pays ;
- ↘ le budget de la santé au regard du budget national dans son ensemble. Dans le cas spécifique des pays africains, ce budget devrait être conforme à la déclaration d'Abuja qui stipule qu'il doit être de l'ordre de 15% pour les dépenses de santé;
- ↘ les évolutions récentes dudit budget ainsi que ses augmentations ou réductions prévues.

#### 5- A quoi doit aboutir un dialogue au niveau du pays ?

A une demande de financement pertinente et efficace.

#### 6- Quels sont les qualificatifs d'un bon dialogue au niveau du pays ?

Le Dialogue au niveau du pays doit être :

- ↘ National ;
- ↘ Participatif ;
- ↘ Inclusif ;
- ↘ Interactif ;
- ↘ Itératif ;
- ↘ Continu ;
- ↘ Cyclique et documenté.

## OBJECTIF N°2 : CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES À SON ÉLABORATION

### 1- Quelles sont les parties prenantes du dialogue au niveau du pays ?

Il s'agit en général des représentants:

- du gouvernement,
- du secteur privé,
- des populations vulnérables,
- des maîtres d'œuvre,
- de la société civile,
- des organisations confessionnelles,
- des milieux universitaires ;
- des membres de l'ICN,
- ainsi que des partenaires bilatéraux, multilatéraux et techniques.

### 2- Quelles sont les phases-clés des programmes concernées par le Dialogue au niveau du pays ?

- l'élaboration des stratégies nationales (PSN-LP) ;
- l'élaboration de la demande de subvention ;
- la mise en œuvre et le suivi de la subvention accordée par le Fonds Mondial.

### 3- Comment se déroule concrètement le dialogue au niveau du pays ?

Différents groupes se succèdent pour coordonner

les contributions des autres partenaires au dialogue au niveau du pays :

➤ **Pendant la demande de financement** : les Instances de Coordination Nationale dirigent le dialogue au niveau du pays.

➤ **Pendant l'établissement de la subvention** : les bénéficiaires principaux (PR), dirigent le dialogue au niveau du pays, qui est axé sur l'établissement de la subvention du Fonds Mondial.

➤ **Pendant la mise en œuvre de la subvention** : l'Instance de Coordination Nationale et les bénéficiaires principaux (PR) dirigent ensemble le dialogue au niveau du pays, qui est axé sur le renforcement de l'impact et de l'efficacité de la subvention du Fonds Mondial.

### 4- Pourquoi le processus doit-il être suffisamment inclusif ?

C'est pour garantir :

- une meilleure implication de toutes les parties concernées ;
- de disposer de données fiables qui reflètent les orientations stratégiques ;
- de préparer la pérennisation des programmes.

### **OBJECTIF N°3 : CONNAÎTRE LA CONTRIBUTION DES OSC DANS LE DIALOGUE AU NIVEAU DU PAYS.**

#### **1- Les OSC sont-elles concernées par le dialogue au niveau du pays ?**

Les représentants des OSC constituent des participants à part entière du processus dialogue au niveau du pays pour les raisons ci-après :

- Il s'agit d'une exigence majeure du Fonds Mondial en raison de l'impact attendu des subventions accordées aux pays ;
- parce qu'une forte participation des Organisations de la Société Civile est essentielle pour une consultation efficace<sup>2</sup>.
- L'identification et la prise en compte des besoins réels et des priorités des populations vulnérables doivent nécessairement être menées.

#### **2- Quelle est la mission essentielle des représentants des OSC au cours du dialogue au niveau du pays ?**

Elle consiste à veiller au respect des priorités des communautés définies par leurs groupes. Concrètement, il s'agit d'assurer la prise en compte effective de ces priorités dans :

- les rapports des réunions régionales ;
- les actes de l'atelier national ;
- et la demande de subvention.

#### **3- Comment devraient procéder les OSC pour que leurs priorités soient prises en compte au cours du dialogue au niveau du pays ?**

Elles doivent au préalable :

- Définir leurs priorités ;
- identifier les différentes plateformes de la lutte contre le paludisme (réunions, revue...) ainsi que le calendrier de déroulement du dialogue au niveau du pays (dates des rencontres ou ateliers au niveau régional et au niveau national) ; ceci pose la nécessité de la sensibilisation des OSC et du partage de l'information par l'ICN.
- Mettre sur pied une cartographie nationale des OSC et leurs domaines d'intervention ;
- Préparer les éléments du plaidoyer à travers la collecte des données en relation avec les communautés, données nécessaires pour soutenir un bon plaidoyer ;
- Participer à la rédaction des rapports de rencontres ;

Pour remplir efficacement cette mission, les représentants doivent s'investir dans les groupes de travail et d'écriture.

**Le dialogue au niveau du pays est plus efficace quand les populations vulnérables le dirigent, y participent et le soutiennent. C'est l'application du principe « rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous ».**

<sup>2</sup>Guide de formation à l'adresse des OSC en ligne, p. 7.

## MODULE 7

# L'élaboration des demandes de subvention (notes conceptuelles Fonds Mondial)

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

Le Fonds Mondial utilise un modèle de financement reposant sur l'allocation de financements là où les besoins en ressources sont les plus pressants. Le modèle fixe la somme allouée à chaque pays admissible au début de chaque cycle de trois ans. Le

montant de la somme allouée est calculé selon un barème qui repose principalement sur la charge de morbidité d'un pays et sur sa capacité économique. Mais pour ce faire, l'ICN doit soumissionner au préalable à travers une demande de subvention dont le processus d'élaboration est ci-après présenté.

### A l'issue de ce module, les participants doivent connaître :

- Ce qu'est une note conceptuelle ;
- Son élaboration et les parties prenantes;
- La contribution des OSC dans l'élaboration de la note conceptuelle.

### OBJECTIFS :

- 1- Comprendre ce qu'est une note conceptuelle du Fonds Mondial;
- 2- Maîtriser son processus d'élaboration et les principaux acteurs impliqués;
- 3- Déterminer le rôle des OSC dans l'élaboration de la note conceptuelle.

### OBJECTIF N°1 : COMPRENDRE CE QU'EST UNE NOTE CONCEPTUELLE DU FONDS MONDIAL

#### 1- Qu'est-ce qu'une note conceptuelle?

C'est la demande de subvention qu'un pays adresse au Fonds Mondial.

#### 2- Sur quoi doit être fondée une demande de financement?

Toute demande de financement doit être fondée sur les plans stratégiques.

#### 3- Combien de parties comporte une demande de financement ?

Elles ont quatre sections principales :

- **La section 1** décrit le contexte du pays ;
- **La section 2** constitue le corps de la demande de financement et décrit les modules et les interventions ;
- **La section 3** décrit les stratégies de mise en œuvre et d'atténuation des risques ;
- **La section 4** porte sur le paysage du financement, le cofinancement et la pérennisation des programmes.

#### 4- Quels sont les différents types de demande de financement?

Les demandes de financement peuvent être présentées selon trois démarches différentes :

- **La reconduction de programme** : Elle

s'adresse aux programmes déjà mis en œuvre et qui obtiennent de bons résultats au terme d'un cycle de financement; ils nécessitent donc une reconduction. C'est une démarche simplifiée.

➤ **L'examen personnalisé** : Elle s'adresse aux programmes déjà mis en œuvre mais n'obtenant pas les résultats attendus ; ils nécessitent par conséquent des modifications majeures pour s'assurer qu'ils produiront de meilleurs résultats dans le cycle de financement suivant; C'est pour les pays demandant une modification majeure à la subvention en fin de cycle.

➤ **L'examen complet** : Il s'agit d'une demande de financement complète impliquant un examen intégral des priorités stratégiques de la nouvelle subvention.

#### 5- Qui est chargé de coordonner l'élaboration d'une demande de subvention ?

L'Instance de Coordination Nationale est chargée d'établir et d'envoyer les demandes de financement.

#### 6- Qu'est-ce qui pourrait justifier la présentation d'une demande de financement en dehors de l'ICN ?



C'est dans trois cas de figure particuliers:

- des pays sans gouvernement légitime ;
- des pays touchés par des conflits ou confrontés à des catastrophes naturelles ou des situations d'urgence complexes;
- des pays sans partenariat établi avec la société civile, ou qui n'en disposent pas.

### **7- A quel moment devrait être déposée une soumission au Fonds Mondial ?**

Trois périodes de soumission sont définies chaque année. A titre d'illustration, trois dates de soumission ont été fixées en 2017 pour les demandes de financement : le 20 mars, le 23 mai et le 28 août. Cependant, ces dates peuvent varier selon les années.

## **OBJECTIF N°2 : MAÎTRISER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA NOTE CONCEPTUELLE ET LES PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUÉS**

### **1- Comment se prépare une demande de financement?**

L'ICN engagée dans l'élaboration d'une demande de subvention doit commencer par :

- Etablir un plan de travail : pour cela, elle va identifier toutes les tâches qui doivent être effectuées avant la soumission d'une demande de financement ;
- Coordonner les calendriers et mettre des ressources à disposition pour permettre aux groupes concernés, dont les OSC, de participer aux discussions ;
- Veiller à ce que les calendriers d'élaboration des demandes de financement soient largement diffusés, à l'avance. Ceci permet la mobilisation de toutes les parties prenantes ;
- Identifier les populations-clés et vulnérables;
- Communiquer le projet final aux participants au dialogue au niveau du pays.

### **2- Pourquoi l'élaboration d'une demande de financement doit-elle passer par le dialogue au niveau du pays?**

C'est parce que la demande de financement doit être le résultat d'une concertation nationale pour obtenir le consensus sur les priorités du PSNLP à financer.

### **3- Quelles sont les parties prenantes de cette élaboration ?**

Ce sont les différents participants au dialogue au niveau du pays (Cf. Dialogue au niveau du pays module V)

### **4- Combien de temps dure une période de financement du Fonds Mondial ?**

La période dure 03 ans en général. A titre d'exemple, on a les périodes : 2014-2016 ; 2017-2019 ou 2020-2022.

## **OBJECTIF N°3 : DÉTERMINER LE RÔLE DES OSC DANS L'ÉLABORATION DE LA NOTE CONCEPTUELLE.**

### **1- Quelle est la contribution spécifique des OSC dans l'élaboration de la demande de subvention?**

Elle va revêtir deux aspects complémentaires : partager les informations issues du diagnostic communautaire, et veiller au respect des priorités définies par leurs groupes respectifs. Il s'agit concrètement de s'assurer que les activités élaborées dans le diagnostic communautaire, puis intégrées dans la stratégie nationale, vont apparaître :

- dans les rapports des réunions régionales,
- dans les actes de l'atelier national,
- et dans la demande de subvention proprement dite.

### **2- Comment devraient procéder les OSC afin de remplir efficacement cette mission ?**

- mener des actions de plaidoyer pour défendre

les priorités des communautés ;

- s'investir dans les groupes de travail et d'écriture.

N.B Pour ce faire, il est vivement recommandé qu'un représentant de la société civile se porte candidat pour être rapporteur dans les réunions du dialogue au niveau du pays.

### **3- Quelles qualités devraient avoir les représentants de la société civile pour s'acquitter efficacement de cette mission?**

- Bonne connaissance du PSNLP ou PSNEP ;
- maîtrise des arcanes, processus et procédures du Fonds Mondial et des programmes de lutte contre le paludisme en général ;
- maîtrise des priorités et des différentes interventions retenues par les OSC ;
- grande capacité de négociation ;
- talent oratoire et d'écriture.

**La maîtrise du processus de soumission des demandes de subvention au niveau du pays est essentielle pour les OSC afin de s'assurer de la prise en compte des priorités des communautés dans la demande de subvention!!!**

## MODULE 8

# La mise en œuvre des subventions et programmes paludisme

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

L'allocation par le Fonds Mondial d'une subvention à un pays ouvre la voie à la mise en œuvre effective des programmes validés par le Comité Technique d'examen des propositions, groupe d'experts indépendants chargés d'évaluer la qualité technique de

la demande. Il est donc question d'examiner le mécanisme de mise en œuvre afin de mettre en exergue la contribution attendue des OSC au cours de cette importante phase.

### A l'issue de ce module, les OSC doivent connaître :

- le mécanisme de mise en œuvre des programmes du Fonds Mondial;
- les parties prenantes ;
- La contribution des OSC dans cette phase.

### OBJECTIFS :

1. Comprendre la mise en œuvre des subventions et programmes du Fonds Mondial;
2. Déterminer les principaux acteurs impliqués;
3. Déterminer le rôle que doivent jouer les OSC dans la mise en œuvre des subventions..

## OBJECTIF N°1 : COMPRENDRE LA MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES DU FONDS MONDIAL

### 1- Qu'est-ce que la mise en œuvre des subventions ?

Il s'agit de la réalisation concrète des différents projets et interventions retenus dans la demande de subvention.

### 2- Quel est l'élément déclencheur de la mise en œuvre des programmes ?

C'est l'approbation de la demande de subvention par le Fonds Mondial ; elle donne également lieu à l'approbation par le Fonds Mondial de la sélection des PR et SR et à la signature des décisions de financement.

### 3- Qu'entend-on par décision de financement ?

Une décision de financement annuelle détermine le moment où les fonds seront versés au PR (récipiendaire principal), de manière échelonnée et conformément à l'accord de subvention.

**4- Qu'est-ce qu'un accord de financement ?** C'est le document juridique portant sur la subvention que le PR signe avec le Fonds Mondial à la suite d'un appel d'offres.

### 5- Comment s'exécute l'accord de subvention ?

Un calendrier est mis en place pour déterminer quand les décaissements sont libérés. Dans de nombreux cas, le récipiendaire principal (PR) décais-

sera également des fonds à des organisations partenaires qui servent de sous-récipiendaires (SR) et de sous-sous-récipiendaires (SSP). L'accord de subvention comprend, entre autres:

- une description du programme à mettre en œuvre;
- un résumé du budget;
- une liste des principaux indicateurs de résultats et des cibles;
- les modalités et conditions spéciales.

**6- Comment s'effectue concrètement la mise en œuvre des subventions?** Les rôles sont clairement partagés :

- Le récipiendaire principal (RP) est le principal responsable de la gestion des fonds et coordonne sa mise en œuvre ;
- Le mécanisme de coordination du pays et le Fonds Mondial surveillant la mise en œuvre de manière continue ;
- Le Fonds Mondial, en coordination avec les agents locaux du Fonds (ALF) et les partenaires dans le pays, évaluent les activités de programme par le biais de mises à jour des progrès et de visites dans les pays ;
- En outre, les activités financières sont contrôlées et vérifiées par des audits ;
- La surveillance et les rapports continus font partie du processus décisionnel habituel et aident à déterminer les côtes de performance des subventions.

## OBJECTIF N°2 : DÉTERMINER LES PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA SUBVENTION

### 1- Quels sont les acteurs-clés dans la gestion des subventions du Fonds Mondial ?

La mise en œuvre des subventions des programmes du Fonds Mondial relève de l'Equipe du pays du Fonds Mondial (EPFM). Néanmoins, 4 principaux acteurs vont jouer un rôle clé sur le terrain :

- l'Agent Local du Fonds Mondial (ALF) ;
- les bénéficiaires Principaux (PR) ;
- les Sous-bénéficiaires (SR) ;
- et l'ICN.

**2- Qui est Bénéficiaire Principal (PR)?** Les Bénéficiaires principaux ont le mandat de mettre en œuvre les propositions approuvées par le Conseil d'Administration du Fonds Mondial et conformément aux procédures en vigueur. Il peut s'agir d'entités gouvernementales, non gouvernementales ou privées. En règle générale, les bénéficiaires principaux sont des entités nationales, souvent des ministères des finances ou de la santé. Toutefois, des entités internationales (p. ex., les agences onusiennes et les ONG internationales) remplissent parfois cette fonction, surtout dans les pays ravagés par de graves conflits internes. Ainsi, pour résumer, les PR peuvent être :

- des ministères ou secrétariats gouvernementaux ;
- d'ONG internationales ou nationales ;
- d'entreprises privées.

### 3- Qui nomme les PR, et à quel moment ?

Les PR sont sélectionnés par l'ICN au moment de la préparation de la demande de financement, à travers une procédure d'appel d'offres.

### 4- Quelles sont les fonctions des PR ?

Ce sont eux qui signent les accords contractuels avec le Fonds Mondial et reçoivent les financements. L'ICN contresigne simplement les contrats avec le Fonds Mondial mais n'en n'est pas juridiquement responsable.

**5- Qui peut être SR ?** Ils sont également sélectionnés par appel d'offres (en général). Les SR sont choisis parmi les organisations locales, nationales ou internationales impliquées dans la riposte au paludisme.

### 6- Quelle est la fonction des SR ?

Durant la mise en œuvre de la subvention, le bénéficiaire principal (PR) travaille généralement avec plusieurs sous-bénéficiaires (SR). Chaque SR est chargé d'une partie précise de la subvention. Il s'agit généralement d'entités locales ou nationales provenant du gouvernement, de la société civile ou du secteur privé. Les divisions nationales d'ONG internationales peuvent également remplir les fonctions de SR.

### 7- Qui sélectionne les SR ?

C'est l'ICN qui sélectionne les SR. Bien évidemment, le processus de sélection des SR par le PR doit être approuvé par le Fonds Mondial.

### 8- Qui est l'ALF ?

C'est l'Agent Local du Fonds. Il travaille avec l'équipe-pays du Fonds Mondial pour évaluer et surveiller la mise en œuvre avant, pendant et après l'allocation de la subvention. Il s'agit principalement des cabinets d'audit-conseil sélectionnés par le Fonds Mondial à travers un processus d'appel d'offres.

### 9- A qui l'ALF rend-il compte ?

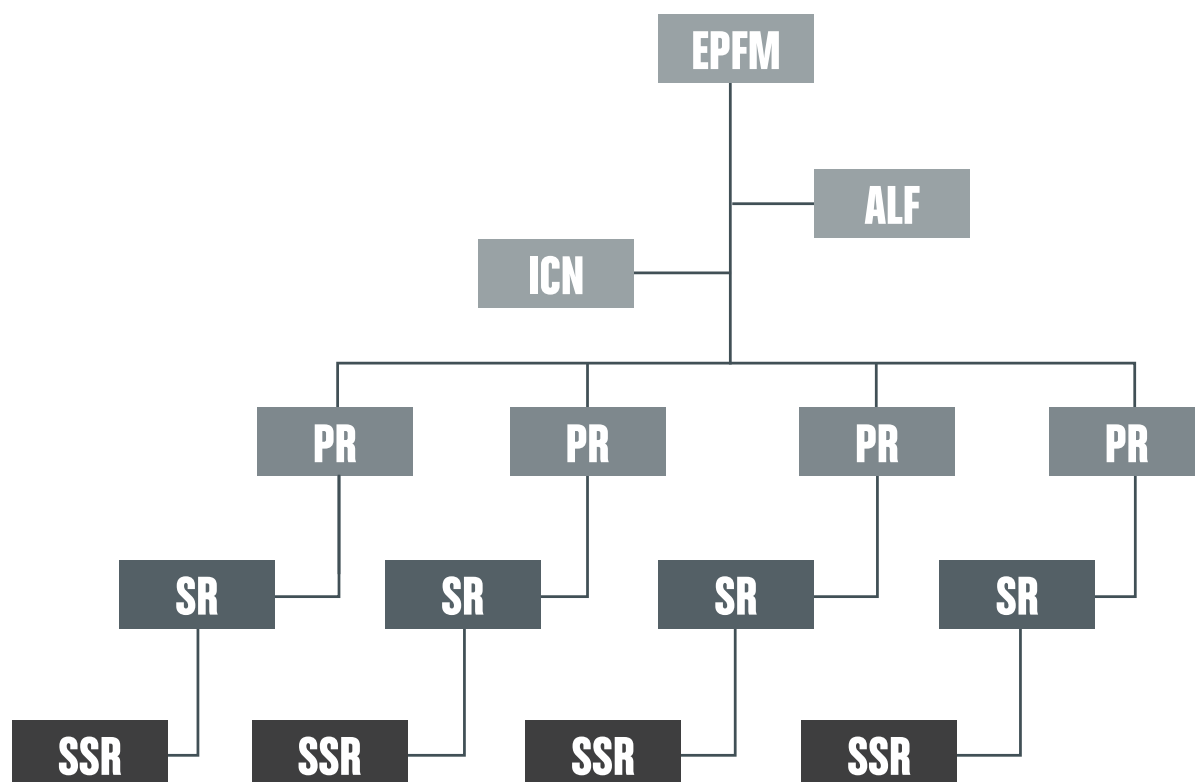
Tout comme le PR, il rend compte au Fonds Mondial ; en effet, l'ALF est souvent en contact avec l'ICN et lui fait part de ses observations et recommandations au sujet des PR.

### 10- Qu'est-ce que l'Equipe pays du Fonds Mondial ?

Il s'agit de l'équipe du secrétariat du Fonds Mondial d'experts basée à Genève dont la principale fonction est d'assurer la gestion d'ensemble des subventions.

## ORGANIGRAMME DES PARTIES PRENANTES A LA MISE EN OEUVRE :

Voir schéma ci-dessous.



### OBJECTIF N°3 : DÉTERMINER LE RÔLE QUE DOIVENT JOUER LES OSC DANS LA MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS

#### 1- Comment les OSC participent-elles à la mise en œuvre des subventions ?

Elles le font de différentes manières :

- En tant que maîtres d'œuvre, par exemple en qualité de PR, SR et SSR;
- En qualité de prestataires d'assistance technique aux programmes subventionnés;

➤ En qualité de parties prenantes associées au suivi stratégique des subventions, y compris dans le cadre d'un suivi communautaire ou d'un retour d'expérience.

Comme PR, SR et SSR, les OSC jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des subventions. La collaboration entre les différents acteurs est un gage de succès de la mise en œuvre !!!

## MODULE 9

# Le suivi stratégique de la mise en œuvre des subventions et autres programmes paludisme

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

Dans l'objectif avoué d'assurer un meilleur usage des subventions mises à la disposition des pays, le Fonds Mondial a mis en place un mécanisme de suivi spécial reposant sur 2 piliers complémentaires : le suivi stratégique et le suivi-évaluation. En effet, si le suivi stratégique de la mise en œuvre et de la clôture des subventions est considéré comme une

des fonctions essentielles des instances de coordination nationale, l'évaluation de la mise en œuvre effective des subventions relève du champ d'action des PR. Il nous faut donc examiner l'un et l'autre afin de mettre en lumière la contribution attendue des OSC. Le présent module, relatif au suivi stratégique, met en lumière l'objet, la méthode et la finalité du plan de suivi stratégique de l'ICN.

### A l'issue de ce module, les OSC doivent connaître :

- le mécanisme de suivi stratégique des programmes du Fonds Mondial ;
- les parties impliquées au suivi stratégique;
- la contribution des OSC dans le suivi stratégique de la mise en œuvre.

### OBJECTIFS :

- 1- Comprendre le mécanisme de suivi stratégique des programmes du Fonds Mondial : objectifs, méthodes et finalité;
- 2- Connaître les acteurs impliqués et leurs rôles ;
- 3- Déterminer le rôle des OSC dans le suivi stratégique des programmes.

## OBJECTIF N°1 : COMPRENDRE LE MÉCANISME DE SUIVI STRATÉGIQUE DES PROGRAMMES DU FONDS MONDIAL : OBJECTIFS, MÉTHODES ET FINALITÉ

### 1- Qu'est-ce que le suivi stratégique des programmes ?

Il s'agit de la supervision globale de la mise en œuvre des subventions afin de garantir un plus grand impact.

**2- Que vise le suivi des programmes ?** Le suivi stratégique vise à garantir que les ressources des programmes – aussi bien financières qu'humaines – sont utilisées de manière efficace au profit du pays.

**3- Quelle est l'instance responsable du suivi ?** C'est l'ICN qui est chargée d'assurer le suivi stratégique de tous les projets qui ont bénéficié d'un appui financier du Fonds Mondial.

### 4- Comment l'ICN procède-t-elle au suivi stratégique des programmes ?

Le Fonds Mondial a mis au point, avec l'appui technique de Grant Management Solutions (GMS) un prestataire de services, un instrument de contrôle appelé Tableau de bord des subventions.

### 5- A quoi sert le Tableau de bord des subventions ?

Il fournit aux décideurs une vue d'ensemble des aspects suivants des subventions :

- les résultats financiers ;
- l'état d'avancement du programme ;
- l'information de gestion.

### 6- Comment est constitué le Tableau de bord utilisé par l'ICN pour faire le suivi stratégique?

Le tableau de bord comporte les deux outils suivants :

➤ **Outil de suivi stratégique des Instances de Coordination Nationale** : feuille de calcul Excel qui utilise les données existantes, notamment l'information figurant dans le rapport sur les résultats actuels/demande de décaissement, pour fournir un aperçu des résultats en temps réel.

➤ **Outil de synthèse des Instances de Coordination Nationale** : il s'agit d'un sous-ensemble du tableau de bord de gestion du bénéficiaire principal, un outil complémentaire permettant aux bénéficiaires principaux de comprendre et d'examiner les résultats de leurs programmes. L'outil de synthèse des instances de coordination nationale permet à celles-ci d'ajouter des éléments au plan d'amélioration du bénéficiaire principal.

**7- A quoi sert aussi le Tableau de bord des subventions ?** En dehors de son rôle principal dans le suivi des subventions, le Tableau de bord des subventions est également utile pour la gouvernance de l'Instance de Coordination Nationale et sa communication avec les différentes circonscriptions de la santé.

## OBJECTIF N°2 : CONNAÎTRE LES PRINCIPAUX ACTEURS DU SUIVI STRATÉGIQUE

**1. Quels sont les principaux acteurs du suivi stratégique ?** C'est l'instance de coordination nationale, à travers son Comité de Suivi Stratégique, qui va jouer un rôle central dans le suivi stratégique des subventions du FM.

**2. Quel est le rôle de l'instance de coordination nationale ?** L'instance de coordination nationale doit se concentrer sur la situation globale et s'assurer que le financement fondé sur les résultats répond aux attentes ; elle n'est pas censée s'arrêter sur les

détails de la gestion au quotidien de la subvention, qui relève du suivi-évaluation. La gestion au quotidien de la subvention revient au PR.

**3. Que peut-on dire des rôles de l'ICN et du PR ?** On peut donc conclure qu'en matière de suivi stratégique, l'instance de coordination nationale et le récipiendaire principal ont des rôles complémentaires.

## OBJECTIF N°3 : DÉTERMINER LE RÔLE DES OSC DANS LE SUIVI STRATÉGIQUE DES PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE FONDS MONDIAL

**1- Quel est le rôle que peuvent jouer les OSC dans le suivi stratégique ?**

Comme groupe disposant de représentants dans l'ICN (cf. module V), les OSC vont **participer à l'évaluation et au suivi des programmes en assurant le retour d'expérience** qui permet de déterminer les programmes qui produisent le plus grand impact.

**2- Que doivent concrètement faire les OSC afin de s'acquitter efficacement de cette responsabilité?**

Les OSC doivent œuvrer en vue du retour d'expérience de la mise en œuvre des subventions. Ainsi, elles auront des informations ou données nécessaires pour rendre compte de leur gestion au PR et

pour peser dans les rencontres du dialogue au niveau du pays coordonnées par l'ICN. A cet effet, elles doivent, individuellement et collectivement, assurer la collecte des données relatives:

- aux écarts notés et documentés sur les programmes qui ne donnent pas les résultats attendus (Cf. diagnostic communautaire) ;
- sur les programmes qui marchent afin de mettre en lumière les bonnes pratiques à diffuser et à utiliser dans le cadre du plaidoyer;
- aux propositions concrètes de solution.

**La bonne collaboration entre les PR, SR et les SSR est un facteur clé pour l'atteinte des résultats.**

## MODULE 10

# Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des subventions et autres programmes paludisme

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

En plus de suivi stratégique qui concerne le suivi global des subventions, il est donc question d'examiner le second pilier que constitue le suivi-évaluation. Le

présent module, relatif au suivi-évaluation, met en lumière l'objet, la méthode et la finalité du plan de suivi-évaluation.

### A l'issue de ce module, les participants doivent connaître :

- le mécanisme de suivi-évaluation des programmes du Fonds Mondial ;
- les parties impliquées au suivi-évaluation;
- la contribution des OSC dans le suivi-évaluation des programmes.

### OBJECTIFS :

- 1- Comprendre le suivi-évaluation des programmes du Fonds Mondial : objectifs, méthodes et finalité;
- 2- Connaître les acteurs impliqués et leurs rôles ;
- 3-Déterminer la contribution des OSC dans le suivi-évaluation des programmes.

## OBJECTIF 1 : COMPRENDRE LE SUIVI-ÉVALUATION DES PROGRAMMES DU FONDS MONDIAL : BUT, OBJECTIFS ET MÉTHODES

### 1 Qu'est-ce que le suivi-évaluation d'un programme ?

Le **suivi** est un processus de collecte et analyse régulière d'informations destinées à fournir aux responsables et parties prenantes d'un projet ou programme les éléments nécessaires à la gestion et à la prise de décision.

Il s'agit:

- De collecte continue et de traitement d'informations ;
- En général une activité interne à l'exécution d'une action ;
- D'une démarche de gestion et de connaissance approfondie, évolutive et critique de l'action en cours d'exécution.

**L'évaluation** est un processus périodique d'analyse critique de la pertinence, de l'efficience, de l'efficacité et de l'impact du projet par rapport à ses objectifs initiaux, aux hypothèses, à la stratégie et aux ressources disponibles. C'est un processus qui peut être interne ou externe et qui repose sur des comparaisons nécessitant des informations extérieures au projet, dans le temps, la zone ou dans la population.

Le **suivi-évaluation** constitue donc une composante essentielle de la bonne gestion et de la redevabilité d'un projet. Il est essentiel pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats et pour fournir des informations fiables et précises aux différentes parties prenantes.

### 3- Que vise l'évaluation des programmes ?

C'est une opération qui vise à s'assurer que les interventions menées produisent de l'impact au profit des bénéficiaires.

**3- Au vu de cette définition, comment qualifier le suivi-évaluation par rapport au suivi stratégique ? Le suivi-évaluation est complémentaire au suivi stratégique** car il fournit à ce dernier les informations nécessaires pour renseigner le Tableau de Bord.

### 4- Qui est responsable du suivi-évaluation des interventions ?

C'est le PR qui est le principal responsable de l'évaluation des résultats des interventions menées sur le terrain.

**4- Quelles sont les autres parties prenantes ?** Il s'agit de : l'ICN, SR, SSR, l'ALF.



## OBJECTIF 2 : CONNAÎTRE LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE SUIVI-ÉVALUATION ET LEURS RÔLES

### 1. Quel est le mécanisme du suivi-évaluation de la subvention ?

Le système d'évaluation des résultats du Fonds Mondial est principalement axé sur une évaluation des résultats par rapports aux cibles pour un ensemble d'indicateurs convenus. Il prend également en compte la qualité de la gestion de la subvention. Ces indicateurs comprennent, en général, des **indicateurs de produits** tels que le nombre de bénéficiaires de services, les **indicateurs d'impact** comme la diminution de la morbidité et de la mortalité, et les **indicateurs de résultats**, notamment le changement de comportement. Dans les évaluations, les données sur les résultats et l'impact sont de plus en plus importantes.

Il s'agit essentiellement d'une chaîne de collecte et de vérification des informations relatives à la mise en œuvre des différentes interventions sociales prévues dans la subvention. Ainsi, chaque acteur a un rôle spécifique à jouer.

### 2. Quel est le rôle du PR ?

Il doit entre autres (bien que ceci va dépendre des pays et des contextes) :

- S'assurer que les SR et les SSR exécutent les interventions conformément au cahier des charges établi et validé ;
- Collecter toutes les données documentées produites par la mise en œuvre des interventions ;
- Mettre ces informations à la disposition de l'ICN pour renseigner le Tableau de Bord de la subvention ;
- Faire tenir à l'Equipe Pays du FM, sur une base régulière adoptée d'accord parties, les différents rapports du déroulement de la mise en œuvre de la subvention ;
- Effectuer les visites sur les sites des opérations pour se rendre compte de l'avancement des interventions ;
- Tenir des réunions d'évaluation régulières avec les SR et les SSR pour noter les avancées, les retards, les difficultés auxquelles fait face la mise en œuvre ;
- Fournir aux SR et SSR l'assistance technique nécessaire pour corriger les dysfonctionnements notés ;
- Procéder, éventuellement, aux enquêtes auprès des bénéficiaires afin de s'enquérir de l'appréciation qui est faite des interventions.

### 3- Quel est le rôle du SR ?

Il va reprendre les attributions du PR à son niveau d'intervention (ceci va dépendre des pays et des contextes) notamment :

- S'assurer que les SSR exécutent leurs interventions conformément au cahier des charges retenu ;
- Vérifier que les interventions obtiennent les résultats escomptés et produisent de l'impact ;
- Effectuer des visites sur les sites pour s'assurer de l'effectivité des interventions ;
- Tenir des rencontres d'évaluation avec le SSR ;
- Documenter les avancées, retards et autres malfaçons notées dans la mise en œuvre ;
- Transmettre les données recueillies au PR ;
- Eventuellement, prendre l'avis des bénéficiaires sur les interventions.

### 4- Quel est le rôle du SSR ? Il va :

- Réaliser l'intervention au niveau de sa communauté ;
- Documenter toutes les interventions ;
- Transmettre la documentation produite par l'intervention au PR et SR ;
- Prendre part aux réunions d'évaluation avec le SR ou le PR ;
- Documenter les bonnes pratiques ;
- Assurer le retour d'expérience de l'intervention ;
- Réaliser le diagnostic communautaire sur l'intervention (Cf. Module III).

### 5- Quel est le rôle de l'Agent Local du Fonds Mondial ?

Il n'intervient pas directement dans le suivi-évaluation. Mais en sa qualité des « yeux et oreilles » du FM au niveau du pays, il :

- procède aux visites sur le site des opérations ;
- collecte toutes les informations comptables des interventions et les analyse ;
- adresse ses observations sur le déroulement de la mise en œuvre au PR et à l'ICN.

### 6- Quel est le rôle de l'Instance de Coordination Nationale ?

En complément de sa mission d'évaluation stratégique, l'ICN va procéder aux visites sur les sites afin de recouper les informations transmises par le PR, SR et SSR.

### OBJECTIF 3 : DÉTERMINER LA CONTRIBUTION DES OSC DANS LE SUIVI-ÉVALUATION DES PROGRAMMES

#### 1- Au regard de ce qui a été dit dans la partie précédente, quelle sera la contribution des OSC dans le suivi-évaluation de la subvention ?

➤ Pour une OSC qui est : PR, SR ou SSR, les missions de suivi-évaluation vont être exécutées telles que décrites dans la partie précédente ;  
➤ Pour une OSC qui est membre de l'ICN : s'assurer que les priorités des OSC sont effectivement prises en compte pendant la mise en œuvre et que les bénéficiaires sont satisfaits de la qualité des interventions. Pour ce faire, les représentants d'OSC doivent participer aux visites sur les sites d'intervention.

#### 2- Quelle autre contribution particulière les OSC peuvent-elles apporter pendant le suivi-évaluation de la subvention ?

Les OSC peuvent s'organiser pour effectuer la veille communautaire.

#### 3- En quoi peut constituer la veille communautaire dans le cadre de la lutte contre le paludisme ?

Le système de veille pourrait consister à s'appuyer sur des informateurs clés, issus de la population, préalablement formés sur la question de la mise en œuvre des interventions sociales dans le cadre de la lutte contre le paludisme dans leurs communautés. Trois veilleurs principaux, secondés par des réseaux secondaires scrutent l'environnement et signalent les situations « anormales », à savoir :

- Ruptures de stock des produits ;
  - Vente illicite de produits subventionnés ;
  - Résistances aux produits ;
  - Rejet des interventions ;
  - Manque de coopération des acteurs ;
  - Mauvaise utilisation des produits (MILDA) ;
  - Densité et circulation des populations vulnérables et de vecteurs (anophèle femelle).
- L'information primaire constitue l'objet d'une alerte brute, non validée ; une sorte de rumeur. Cette alerte est donnée par short message system (SMS) aux services d'hygiène communale pour validation ou rejet.

**LA VEILLE COMMUNAUTAIRE : un mécanisme efficace devant permettre aux OSC d'assurer un meilleur retour d'expérience des interventions**

## MODULE 11

# La pérennisation des programmes de lutte contre le paludisme

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

Si le Fonds Mondial est le plus grand bailleur de fonds dans la lutte contre les trois maladies que sont le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, il n'en reste pas moins que l'un de ses objectifs est de voir les pays s'approprier eux-mêmes la lutte pour

l'élimination de ces pandémies. C'est la raison pour laquelle, le Fonds Mondial a imaginé un mécanisme de pérennisation des programmes de lutte contre les maladies, mécanisme dont les grandes lignes sont ci-dessous présentées.

### A l'issue de ce module, les participants doivent connaître :

- le mécanisme de pérennisation des programmes de lutte contre les 3 maladies subventionnés par le Fonds Mondial dans le pays;
- les parties impliquées ;
- le rôle des OSC dans la pérennisation des programmes de lutte contre le paludisme.

### OBJECTIFS :

- 1- Comprendre le mécanisme de pérennisation des programmes de lutte contre les 3 maladies financés par le Fonds Mondial;
- 2- Connaître les principaux acteurs impliqués dans la pérennisation des programmes paludisme;
- 3- Connaître le rôle des OSC dans la pérennisation des programmes de lutte contre le paludisme.

## OBJECTIF N°1 : COMPRENDRE LE MÉCANISME DE PÉRENNISATION DES PROGRAMMES DU FONDS MONDIAL

### 1. Qu'est-ce que la pérennisation d'un programme de santé d'un pays ?

Cela signifie le fait de « s'assurer que les programmes de santé sont en mesure de se poursuivre si nécessaire, avec le financement et les ressources humaines adéquats, sans changements en qualité de couverture, sans menace des droits humains, ou le fait de laisser pour compte quiconque » Cf. Guide communautaire du Fonds Mondial pour la politique de pérennité, de transition et du cofinancement. Disponible sur la plateforme ITPC MENA.

En d'autres termes : c'est le **processus par lequel un pays s'approprie définitivement toutes les stratégies et met en œuvre des actions durables qui vont permettre d'apporter une solution permanente à un problème de santé publique.**

### 2. Quel est l'objectif visé par la pérennisation de la lutte contre le paludisme ?

C'est de rendre le pays indépendant en matière d'élimination du paludisme.

### 3. Au vu de ce qui précède, comment le Fonds Mondial envisage la pérennisation des programmes paludisme ?

Le Fonds Mondial repose son programme de pérennisation sur 3 piliers que sont : **le cofinancement, la transition et la pérennisation du système de santé.**

### 4. Qu'est-ce que le cofinancement ?

C'est le financement par plusieurs entités ou insti-

tutions, qui constitue un mécanisme mis en place par le Fonds Mondial pour accroître le financement national des systèmes de santé et de la riposte aux maladies.

### 5. Qu'entend-on par transition ?

La transition est le processus par lequel les programmes de lutte vont progressivement s'affranchir du financement du Fonds Mondial pour passer à un financement intégralement national.

### 6. Qu'est-ce que la pérennisation du système de santé et des programmes de lutte contre le paludisme d'un pays ?

C'est le résultat attendu d'une transition.

### 7. Quelles sont les dispositions prises par le Fonds Mondial pour aider les pays à se préparer pour la transition ?

- Encourager les pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure et de la tranche inférieure ayant une charge de morbidité faible ou modérée, à intégrer dans leurs demandes de financement des considérations relatives à la transition ;
- Accorder des subventions pour financer la transition dans les pays qui s'y engagent ;
- Faire bénéficier aux pays qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité du Fonds Mondial, d'une dernière allocation de financement d'une durée de trois ans pour faciliter la transition ;
- Exiger des pays concernés par cette mesure la production d'un plan de travail pour la transition.

## OBJECTIF N°2 : CONNAÎTRE LES PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA PÉRENNISATION DES PROGRAMMES PALUDISME

### 1- Quels sont les principaux acteurs de la pérennisation des programmes ?

Trois principaux acteurs jouent un rôle-clé dans la pérennisation des programmes :

- Le gouvernement ;
- L'Instance de Coordination Nationale ;
- La société civile.

### 2- Quel est le rôle que doit jouer le gouvernement pour parvenir à la pérennisation ?

Le rôle du gouvernement est fondamental ; il doit mettre en place des mécanismes ou systèmes qui vont permettre de financer les programmes dans la durée.

### 3- Quel est le rôle de l'ICN pour parvenir à la pérennisation ?

L'ICN doit amener les parties prenantes à :

- élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique national solide et chiffré ;

➤ élaborer des stratégies de financement du secteur de la santé ;

➤ mettre en œuvre des programmes par le biais des systèmes nationaux ;

➤ prendre des mesures pour favoriser une allocation efficace des ressources ;

### 4- Quel est le rôle de la société civile ?

Conduire le plaidoyer pour la pérennisation afin de :

➤ convaincre le gouvernement à augmenter sa quote-part dans le cofinancement des programmes en cours (prévu à 15% minimum) ;

➤ augmenter le pourcentage des financements nationaux alloués au secteur de la santé publique (une des exigences majeures du Fonds Mondial).

## OBJECTIF N°3 : CONNAÎTRE LE RÔLE DES OSC DANS LA PÉRENNISATION DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

### 1- Quelle contribution est attendue des OSC dans la préparation de la transition ?

Comme évoqué précédemment (Cf. Objectif N°2 : les acteurs-clés de la pérennisation), les OSC vont jouer un rôle essentiel dans le plaidoyer Cf. point 4 Objectif 2).

### 2- Quelle autre contribution est attendue des OSC dans le cadre de la pérennisation ?

S'assurer d'un meilleur impact des subventions en cours auprès des personnes vulnérables et des communautés en veillant à :

- recenser les programmes qui ne donnent pas les résultats escomptés ;
- Mener le plaidoyer pour un financement domestique ;
- S'assurer au moment de l'élaboration des PSNLP de

l'adoption des stratégies cohérents et rigoureuses ;

➤ S'assurer de la pérennisation des acquis des OSC à travers l'intégration de leurs stratégies dans les plans de santé communautaires validés par l'Etat.

### 3- Comment devraient concrètement œuvrer les OSC pour ce faire ?

En menant de façon rigoureuse, les actions ci-après :

➤ Une collecte systématique des données relatives aux thématiques ci-dessus mentionnées (Cf. Diagnostic communautaire, Module III) ;

➤ Une étude du milieu d'intervention afin d'identifier les potentialités du pays en terme de financement domestique ;

➤ La mobilisation communautaire pour les programmes et le plaidoyer pour l'engagement du secteur privé.

**Les OSC jouent un rôle-clé dans l'appropriation des programmes par le pays à travers un plaidoyer permanent pour une mise en œuvre encore plus efficace des programmes santé et la mobilisation du financement domestique des interventions.**

## MODULE 12

# Présentation de la plateforme régionale «Communauté de Droits et de Genre» (CRG) pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest

### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

Dans l'objectif d'apporter un accompagnement optimal aux OSC impliquées dans la riposte aux trois maladies, le Fonds Mondial a créé six plates-formes régionales pour la communication et la coordination dans le cadre de l'Initiative spéciale pour la Communauté, les Droits et le Genre (CRG). Les six plateformes sont hébergées par des Organisations

de la Société Civile (OSC) dans six régions linguistiques. Celle destinée aux OSC de l'Afrique francophone (Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest) est la plateforme CRG-RAME basée à Ouagadougou au Burkina-Faso. Le présent module en fait une présentation succincte dans l'optique d'un meilleur usage par les OSC.

### A l'issue de ce module, les participants doivent connaître :

- Ce qu'est une plateforme d'échanges;
- Les services offerts par les plateformes CRG du Fonds Mondial;
- Les informations que l'on retrouve dans la plateforme CRG-RAME.

### OBJECTIFS :

- 1- Connaître les missions d'une plateforme du Fonds Mondial;
- 2- Connaître les services offerts par les plateformes aux OSC;
- 3- Amener le maximum des OSC à fréquenter la plateforme francophone CRG-RAME.

## OBJECTIF N°1: CONNAÎTRE LES MISSIONS D'UNE PLATEFORME DU FONDS MONDIAL

### 1- Qu'est-ce qu'une plateforme?

C'est un espace d'échanges d'informations, de communication et de formation sur des aspects en rapport avec les programmes du Fonds Mondial.

### 2- Quelle est la principale mission que poursuit une plateforme de l'initiative CRG du Fonds Mondial ?

Aider à rendre les interventions ou les programmes financés du Fonds Mondial plus efficaces grâce à un engagement communautaire significatif.

### 3- Combien de plateformes relatives à l'Initiative CRG du Fonds Mondial existent actuellement ?

Elles sont au nombre de six, et correspondent aux six régions linguistiques que sont :

- APCASO (siège : Bangkok - Thaïlande) pour l'Asie - Pacifique,
- EHRA (siège : Vilnius -Lituanie) pour l'Europe Centrale et de l'Est,
- Via Libre (siège : Lima -Pérou) pour l'Amérique Centrale et les Caraïbes,
- ITPC-MENA (siège : Marrakech - Maroc) pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient,

➤ EANNASO (siège : Arusha -Tanzanie) pour l'Afrique Anglophone,

➤ RAME (siège : Ouagadougou-Burkina-Faso) pour l'Afrique francophone.

### 4- Comment fonctionnent ces plateformes régionales?

Le travail des plates-formes régionales s'articule autour de quatre objectifs:

- renforcer l'engagement de la société civile et des communautés dans les processus du Fonds Mondial par la fourniture d'informations précises;
- améliorer l'impact global des programmes et des interventions du Fonds Mondial en renforçant l'engagement de la société civile et des communautés touchées par le VIH, la Tuberculose et le Paludisme;
- élargir l'accès à l'assistance technique pour la société civile et les communautés;
- soutenir les initiatives stratégiques de développement des capacités de la société civile en favorisant la création d'espaces d'engagement et de participation collective dans les processus de prise de décisions clés.

## OBJECTIF N°2 : CONNAÎTRE LES SERVICES OFFERTS PAR LES PLATEFORMES CRG AUX OSC

### 1- Quels sont les services offerts par les plateformes CRG?

- Fournir toute l'information relative aux programmes et procédures du Fonds Mondial aux OSC ;
- Offrir un espace d'échanges interactif aux OSC ;
- Aider les OSC à accéder à une assistance technique par le biais du CRG-SI ;
- Recevoir et transmettre les demandes d'assistance technique auprès de fournisseurs externes tels que Expertise France , OMS , ONUSIDA et d'autres ;
- Identifier les besoins en assistance technique et générer une demande ;
- Aider les OSC à élaborer les demandes d'assistance technique, en veillant à ce qu'elles soient alignées sur celles disponibles, complètes et préparées dans la langue appropriée.

### 2- Quels sont les outils disponibles sur les plateformes CRG comme RAME pour l'Afrique francophone ?

Des documents d'orientation pour les communautés et les OSC. Exemple : le Guide communautaire du Fonds Mondial pour la politique de pérennité, de transition et du cofinancement, de la plateforme ITPC-MENA.

### 3- Quel autre service retrouve-t-on sur cette plateforme CRG ?

Le service e-CAT.

### 4- Le service e-CAT, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit du réseau social des fournisseurs et des bénéficiaires d'assistance technique mis en place par le Fonds Mondial.

### 5- Que trouve-t-on dans e-CAT ?

e-CAT fournit :

- les informations clés sur une seule plateforme électronique ;
- un outil d'auto-évaluation des OSC : pour les candidats récipiendaires du Fonds, le module d'auto-évaluation des OSC cadre avec les critères de sélection des bénéficiaires (PR, SR, SSR) ;
- les besoins des OSC et les offres des FAT (Fournisseurs d'Assistance Technique).

### 6- Quel intérêt pour les OSC ?

- créer un cadre de concertation entre les récipiendaires principaux (PR) et les Fournisseurs d'Assistance Technique (FAT) ;
- Aboutir à une assistance technique structurante des OSC individuellement ou des dynamiques de la société civile dans chaque pays ;
- renforcer leurs capacités sur les questions CRG ;
- réfléchir sur l'approche communautaire dans les pays concernés ;
- analyser la prise en compte du CRG.

Cette plateforme se retrouve via le lien e-CAT : [www.prf-fondsmondial.org](http://www.prf-fondsmondial.org)

## OBJECTIF N°3 : AMENER LE MAXIMUM D'OSC À FRÉQUENTER LA PLATEFORME FRANCOPHONE CRG-RAME

### 1- Quelle est l'adresse d'accès de la plateforme d'Afrique Centrale et de l'Ouest, destinée aux OSC de l'Afrique francophone?

Pour accéder directement au site, tapez :

<http://www.rame-int.org>

### 2- Dans quel pays se trouve La plateforme CRG-RAME ?

La plateforme CRG-RAME se trouve à Ouagadougou au Burkina-Faso.

### 3- Comment les OSC peuvent-elles bénéficier des nombreux services et informations disponibles sur la plateforme ?

En visitant le site et en devenant membres afin de partager les expériences de bonnes pratiques, faire connaître leurs défis ou solliciter une assistance technique. Les OSC sont particulièrement encouragées à s'enregistrer en ligne pour recevoir la newsletter du site, et ainsi être toujours informé de tout ce qui s'y passe.

**La plate-forme francophone renforce les voix et les contributions de la société civile actuellement engagée dans les processus du Fonds Mondial!!!**

## MODULE 13

### Présentation des cas de bonnes pratiques d'engagement des OSC dans les programmes du Fonds Mondial



#### DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE

Les bonnes pratiques constituent des situations dans lesquelles les OSC se sont démarquées positivement par la qualité de leur contribution ou de leur travail. Leur partage permet d'inspirer les autres sur ce qu'il faut faire en vue d'un plus grand impact des programmes de lutte contre le paludisme.

## Premier cas Cameroun

### Le Réseau des Synergies contre les pathologies tropicales « RESIPAT » dans le suivi de la subvention paludisme au Cameroun de 2014-2016: La mise en œuvre du Design modélisé.



Lors de la mise en œuvre de la subvention paludisme 2014-2016, ce réseau d'OSC a procédé à l'évaluation-diagnostic du système de mise en œuvre des Interventions Sous-Directives Communautaires dans le district de santé de Ngoumou aux environs de Yaoundé. Ceci a été fait en procédant à une collecte systématique des données auprès des ASC de ce district de santé. La pertinence des résultats obtenus a conduit le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) à commander la formulation d'un design de réponses aux faiblesses de ce système afin d'en faire la modélisation.

Cette opération a permis l'amélioration des performances du programme dans les districts de santé où les OSC ont adopté les résultats qui sont produits dans le district-pilote. Ainsi, l'amélioration des compétences d'analyse des données produites par les ASC et OSC au niveau du district a permis aux task forces de jouer un rôle plus efficace au cours du dialogue au niveau du pays.

## Deuxième cas Nigeria

### Une meilleure coordination des OSC de lutte contre le paludisme.



Dès 2011, les OSC du Nigeria ont constaté qu'aller en rangs dispersés aux réunions de l'ICN affaiblissait leur position face aux représentants des autres secteurs. Elles ont donc convenu de mieux coordonner leurs interventions afin de parler d'une seule voix et ainsi peser dans les discussions du dialogue au niveau du pays, et au sein de l'ICN. A partir de cette prise de conscience, elles ont décidé d'organiser des réunions de pré-coordination régionales puis nationales pour harmoniser leurs points de vue.

Dans le même esprit, elles ont créé une plateforme avec tous les responsables des OSC œuvrant dans la lutte contre le paludisme au Nigeria. Enfin, une résolution a été prise selon laquelle tous les représentants des OSC à l'ICN doivent se rencontrer au moins deux fois avant chaque réunion de l'ICN afin d'adopter la meilleure stratégie pour atteindre leurs objectifs.



### Troisième cas Côte d'Ivoire

### La Mise en place d'un groupe de travail par le Réseau des Organisations de Lutte contre le paludisme de Côte d'Ivoire (ROLPCI).



Appelé task force et composé de tous les partenaires techniques et financiers dans la lutte contre le paludisme et les sous bénéficiaires du NFM2 paludisme dont un réseau de religieux ARSIP, ce groupe de travail a apporté une contribution décisive au cours de l'élaboration du Plan Stratégique National de lutte contre le Paludisme en Côte-d'Ivoire en décembre 2016 : l'ajout des différentes activités au niveau communautaire : prévention, plaidoyer, etc.

C'est de manière consensuelle que les OSC ivoiriennes de lutte contre le paludisme ont fait leur contribution puisqu'elles se sont réunies en une plateforme : Le ROLPCI. Celle-ci a participé à la conception de la Note Conceptuelle Paludisme en veillant à ce que les activités des OSC soient prises en compte dans cette note.

### Quatrième cas RDC

### Le Consortium des OSC pour le plaidoyer en République Démocratique du Congo



Les OSC engagées dans la lutte contre les 3 maladies, se sont regroupées au sein d'une coalition appelée « Consortium » afin de parler d'une seule voix et conduire un plaidoyer efficace. Cela a abouti aux principaux résultats ci-après :

- 1- la désignation de représentants pour chaque maladie au sein de l'ICN ;
- 2- La tenue des réunions avant l'Assemblée Générale de l'ICN, pour discuter des enjeux au niveau de la société civile ;
- 4- La modification de la loi portant protection des PVIH dans ces articles 37, 39, 41 et 45 sous la direction des OSC :

**RACONJ et UCOP+ avec comme principaux résultats :**

- la modification effective de cette loi (sauf sur l'article 37 pour lequel une feuille de route est en cours d'élaboration) ;
- En cours de négociation l'intégration du paludisme dans l'observatoire ;
- Sur demande du consortium le FM a recruté un consultant pour l'élaboration du plan de communication ;
- L'observatoire sur le VIH/TB : une bonne stratégie d'alerte sur les intrants et le traitement.

## Cinquième cas Kenya

Organisation d'une retraite pour la Délégation des Communautés du Conseil d'Administration du Fonds Mondial, du 28 février au 1er mars 2016 à Nairobi au Kenya.



Afin de préparer sa participation au Conseil d'Administration du Fonds Mondial prévu les 12 et 13 mai 2016 à Abidjan en Côte-d'Ivoire, les membres de la Délégation des Communautés au Conseil d'Administration du Fonds Mondial ont organisé, à l'intention des membres de cette délégation, un atelier de renforcement des capacités et de préparation de leurs interventions au Conseil d'Administration à l'Hôtel MONARCH de Nairobi du 28 février au 1er mars 2016. Les membres de International Community Women Living with HIV (ICW) ont également pris part à cette retraite qui a été facilitée par le consultant indépendant Sarah Middleton-Lee.

Les objectifs étaient de :

1. Orienter les nouveaux membres de la Délégation des Communautés sur les stratégies et procédures du Fonds Mondial ;
2. Faire la revue des procédures-clés internes de la Délégation des Communautés puis prodiguer des recommandations pour des délibérations à tenir avec la délégation élargie ;
3. Discuter et développer un draft de plan de travail sur les 18 prochains mois pour la Délégation des Communautés.





Développé et édité par Malaria No More Cameroon, ce manuel d'informations adressé aux OSC désirant participer à la mise en œuvre des programmes du Fonds Mondial, est le fruit de collaborations multiples.

#### **Equipe de rédaction**

- **Dr. Xavier Jean-Pierre ASSAM**, Sociologue Inspecteur des Affaires sociales
- **Mme Olivia NGOU**, Spécialiste en Santé Publique
- **Mme Louise BAMBA**, Sociologue et expert en Santé Publique
- **Mme Mirabell KUMFA**, Expert en Communication pour le Développement et Marketing International
- **M. BILLE KOFFI Aristide**, Expert en Communication Sociale et Médias.

Les éditeurs souhaitent ainsi tout particulièrement remercier **M. Simon KABORE du RAME** au Burkina Faso et toutes les Organisations de la Société Civile du Cameroun, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Nigéria, ayant participé à la révision de ce manuel.